

## TABLE DES MATIÈRES

### "L'Africain" n° 255, juin-juillet 2012

Page

1	L'indépendance judiciaire en RD Congo	A. MOBE
3	PHOTOS	
ÉCONOMIE ET DÉVELOPPEMENT		
9	L'enseignement supérieur en RD Congo	D. CHIRISHUNGU
11	Appel à témoignages	La Rédaction
CULTURE ET SOCIÉTÉ		
12	Interculturalité et universalité en ces temps de globalisation	A. KASANDA L.
14	La solidarité africaine en perte de vitesse	R. TOUOMI
PERSPECTIVES ET POLITIQUE		
15	Les enjeux du vote des citoyens étrangers	Le CRIC
18	RD Congo. Les élections terminées, la suite ?	A. KISONGA M.
22	Fondation Père EVERARD : rapport 2012	
23	Comment nous avons retrouvé A. BOIMBO ....	ZANA AZIZA E.
32	La guerre à l'Est de la RD Congo .....	J.P. MBELU
34	Thèses de doctorat défendues par des Africains ou concernant l'Afrique (LXXXVI) : Université Gent (XIV) ; Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix de Namur (XII)	
RÉSUMÉ DE THÈSE		
36	Élaboration d'un protocole <i>in vitro</i> de contournement ...	E. BARIKISSOU
À TRAVERS LIVRES ET REVUES		
38	J.L. DJANGA, Le gâteau au fofou	E. VAN SEVENANT
38	R. FORNET-BETANCOURT, La philosophie interculturelle	A. KASANDA L.
39	PHOTOS	
	Page 2 de la couverture : présentation de "L'Africain"	
	Page 3 de la couverture : mots croisés n° 275	Vincenzo SORETTI

---

"L'Africain" : éd. responsable : Eddy VAN SEVENANT, dir. du C.A.C.E.A.C. Asbl, Michel Hakizimana, secrétaire de rédaction, rue Léon Bernus 7, 6000 Charleroi, Tél. ++ 32 (0)71 31 31 86. Fax : ++ 32 (0)71 31 31 84  
E-mail : [caceac@swing.be](mailto:caceac@swing.be)

Comité de rédaction : Antwerpen : G. Muheme Bagalwa ; Bruxelles : Valérie Mudoy, Camille Tedanga Ipota ;  
Liège : J.C. Mputu ; Louvain-la-Neuve : Sabine Kakunga ; Namur : Tite Kubushishi, Eustache Niyitugabira.

Allemagne : Shungu M. Tundanonga-Dikunda, e-mail : [Tunda.nonga@t-online.de](mailto:Tunda.nonga@t-online.de)

France : Anicet Mobe Fansiama

RD Congo : Jean-Pierre Mbwebwa Kalala et François Budim'bani Yambu, FCK. B.P. 1534, Kinshasa.

---

ABONNEMENTS : 50<sup>ème</sup> année : Année académique 2011-2012.

<u>abonnement ordinaire</u> :	Belgique :	15 €
	Europe :	22 €
	reste du monde :	25 €

abonnement de soutien : 25 €

payables au CCP 000-1178819-75 du C.A.C.E.A.C. Asbl, Charleroi (Belgique) ou par mandat postal international (si par chèque bancaire, ajouter les frais). Si paiement par virement à partir de l'étranger, utiliser les codes :  
IBAN BE05 0001 1788 1975 BIC BPOTBEB1xxx

---

Les articles n'engagent que leurs auteurs.

Cette revue est publiée avec le soutien de la DGD.

## **L'indépendance du judiciaire... incompatible avec les cultures intellectuelles, juridiques et politiques des Congolais ?**

*"Pour que la justice soit bonne, il faudrait que les citoyens manifestent plus de maturité à son égard. N'est-ce pas le rôle des juristes de les y préparer en faisant mieux connaître la justice ?" A. MEEUS, 1982.*

*Le jeudi 01 mars 2012, les bureaux de l'Inspectorat général de la police judiciaire à Gombe ont été le théâtre de scènes de violences inouïes perpétrées par les milices "Kulunas" arborant des insignes du parti PPRD. Elles voulaient empêcher le dépôt d'une plainte contre l'ancien président de l'Assemblée nationale, Evariste BOSHAB qui se trouve être le Secrétaire-général du PPRD, le Parti présidentiel.. Cette entrave au bon fonctionnement des institutions assurant l'administration de la justice ravive les critiques acerbes suscitées par le verdict de la Cour Suprême de justice validant les résultats de l'élection présidentielle.*

D'emblée, il convient de dépassionner le débat pour libérer la réflexion d'un corset culturel prompt à enserrer la pensée dans un ostracisme doctrinal pour idéologiser toute analyse abordant une question sociétale. La docilité de la magistrature à l'égard du pouvoir politique n'est pas une exclusivité des régimes dictatoriaux. En démocratie, notamment en période de crise, il n'est pas rare qu'un gouvernement soit tenté d'assujettir la justice<sup>1</sup>.

Depuis des décennies, la justice est en proie à une crise de légitimité en France et elle s'éloigne de plus en plus du citoyen pour se rapprocher du pouvoir<sup>2</sup>. L'indépendance du judiciaire est un problème de brûlante actualité tant au Congo qu'ailleurs, notamment en France.

### **Éléments d'une problématique...**

Afin de défaire les liens de dépendance du Parquet vis-à-vis du pouvoir exécutif, des magistrats ont lancé le 14 juillet 2010 un appel qui a recueilli

<sup>1</sup> a) Syndicat de la Magistrature : Justice sous influence. Maspéro, Paris, 1981.

b) R. PINTO, La tragédie de Julius et Ethel ROSENBERG, le déni de justice. Eure, 1986.

<sup>2</sup> a) Ch. De BRIE, La justice française en procès, Le Monde Diplomatique, Paris, février 1988.

b) F. PERRAULT, Une justice trop proche du pouvoir, trop éloignée du citoyen. Le Monde Diplomatique, Paris, février 1990.

plus de 40.000 signatures. Le Club "Droits, Justice, Sécurité" réunit les initiateurs de cet appel.

Rappelons que le 14 mai 1997, des magistrats avaient aussi lancé un appel pour une "Justice indépendante". Le cercle Condorcet de Paris et la Ligue de l'Enseignement avaient donné une suite à cet appel en organisant des colloques, notamment sur les thèmes "Le Droit, la Justice et le Citoyen demain" ; "Démocratie locale et responsabilité pénale", le 13 mars 1999, et "Justice et citoyenneté", le 11 janvier 2000.

Il importe donc d'élargir les perspectives pour analyser avec rigueur l'impasse politique et l'écueil institutionnel qui plombent le fonctionnement des institutions de l'État. Au-delà des magistrats, sont interpellés tous les juristes – et donc l'ensemble des universitaires – que BOURDIEU qualifie de "gardiens de l'hypocrisie collective".

Un matériau culturel approprié s'avère indispensable pour appréhender correctement les différents aspects d'une problématique fort complexe qui amène à s'interroger à la fois sur la place du droit – le contexte historique, les pesanteurs idéologiques de sa conception, de son élaboration – dans la société et sur le rôle que joue l'université en tant que lieu d'enseignement du savoir juridique et de formation des acteurs chargés d'élaborer

les normes juridiques et de les faire appliquer.

Le droit étant une production sociale qui exprime les contradictions du champ social dans lequel il se meut, il faut se défaire de l'idéalisme et de l'universalisme du Droit et de "l'objectivité" dont se pare l'enseignement dans certaines facultés de Droit. Car les pratiques juridiques sont toujours tributaires à la fois d'une pratique idéologique et des pratiques tant socio-économique que politiques.

Le système des règles fonctionnant différemment, suivant les modes de production, il faut radicalement abandonner l'image d'un phénomène juridique qui traverserait les époques et les sociétés, tel qu'en lui-même<sup>3</sup>.

### **Mise sous tutelle politique du judiciaire : ... encombrant et pervers héritage colonial**

L'histoire du droit public congolais est émaillée depuis 1885 d'une hallucinante et stupéfiante succession des monstruosité juridiques. Celles-ci n'ont guère résolu ni les écueils institutionnels comme le statut juridique du Roi Léopold II et de "son" État Indépendant du Congo ; les révocations réciproques KASA-VUBU et LUMUMBA ; l'absorption de l'État par le parti unique à partir de 1970 ; ni les blocages politiques comme en octobre - novembre 1965 ; en 1992-1993, après la Conférence Nationale Souveraine ou actuellement une révision constitutionnelle viciant l'ordre juridique, notamment en mettant en cause l'indépendance du judiciaire, ainsi que la confiscation des résultats électoraux du 28 novembre 2011.

Ainsi les normes juridiques édictées au Congo depuis 1885 n'ont guère réussi à instituer et à consolider un État de droit protégeant les citoyens de l'arbitraire des pouvoirs publics.

L'enseignement du Droit – et donc la formation des magistrats – a été et reste encore un enjeu académique et politique majeur. Dès la création de l'université Lovanium en 1954, l'octroi des subsides fut assorti de la condition de ne pas enseigner le droit. Aussi débattre de l'indépendance du judiciaire au Congo revient à analyser les multiples problématiques plongeant leurs racines au cœur de contradictions coloniales et post-coloniales.

La Commission d'enquête internationale de 1904 épingla sévèrement les institutions judiciaires de l'EIC, notamment sur la dépendance du Ministère Public vis-à-vis des autorités administratives et la composition des tribunaux où l'administrateur territorial et le Commissaire de district siègent comme juges.

Exerçant ses fonctions sous la "haute autorité du Gouverneur - Général, le Ministère public ne peut poursuivre un Européen que du consentement du Gouverneur - Général"<sup>4</sup>. Par ailleurs, les justiciables ne pouvaient se pourvoir en cassation. L'ordre juridique de l'EIC ignorait superbement la hiérarchie des normes. De nombreux décrets non publiés par le Bulletin officiel – et donc ignorés des populations congolaises – étaient néanmoins appliqués.

Les correctifs qu'apporte la Charte coloniale - quand le Congo devient colonie belge en 1908 - ont certes supprimé certains des aspects les plus détestables, sans pourtant résoudre la question essentielle de l'indépendance du judiciaire.

Si les juridictions "pour Européens" étaient composées de magistrats professionnels et indépendants, néanmoins "le système judiciaire faisait partie intégrante du pouvoir exécutif. C'est ainsi que le juge du Tribunal de police était l'administrateur du territoire,

<sup>3</sup> M. MIAILLE, Une introduction critique au droit. F. Maspéro, Paris, 1976, p. 95.

<sup>4</sup> Lire Bulletin officiel de l'État Indépendant du Congo, Bruxelles, sept-oct. 1905, pp. 265-185.



tandis que le Commissaire de district était le juge unique du Tribunal de district"<sup>5</sup>.

Il fallut attendre le décret du 15 avril 1960 pour abolir la ségrégation judiciaire qui renvoyait les Congolais devant des tribunaux indigènes, présidés par des administrateurs territoriaux dont les jugements pouvaient être révisés par le tribunal du parquet. Celui-ci, de compétence civile et pénale générale à l'égard des Congolais, était composé d'un magistrat du ministère public. Le judiciaire n'était donc pas séparé du pouvoir exécutif. Des décennies d'études doctrinales n'ont guère établi que le judiciaire était indépendant de l'administration (pouvoir politique)<sup>6</sup>.

Par ailleurs, un relevé statistique dressé par des historiens indique qu'entre 1934 et 1953, les tribunaux ont prononcé 260 condamnations à mort. 127 condamnés ont été exécutés, alors que depuis 1867, en Belgique, la peine de mort n'était plus appliquée.

"Or, sur l'ensemble, on ne relève guère que 70 cas de meurtres ou d'assassinats. Jamais, faut-il dire, pendant ce temps-là, un Blanc n'a été exécuté pour le meurtre d'un noir"<sup>7</sup>.

Ces écueils ne sont pas propres à l'ex Congo belge, nous les retrouvons

dans d'autres colonies où la "justice" en tant qu'acteur de la colonisation en portait aussi les contradictions<sup>8</sup>. Écartelée entre une vision idéale, celle d'une justice absolue et celle d'une justice attentive aux intérêts coloniaux, la justice coloniale n'a jamais résolu cette contradiction.

### **Du "Guide" SESE SEKO au "Raïs" KABILA... asservir la magistrature**

Depuis la réforme judiciaire de 1968, le titre universitaire de licence ou de doctorat en droit est désormais requis pour exercer les fonctions judiciaires. En quoi cette exigence a-t-elle influé sur les pratiques judiciaires et renforcé l'État de droit, notamment l'indépendance du judiciaire pour protéger les citoyens de l'arbitraire du pouvoir politique ?

Entre 1968 et 1971, les magistrats congolais s'en tiennent scrupuleusement aux principes de l'indépendance de la magistrature et de la séparation des pouvoirs. Dès la cooptation de Marcel LIHAU (Premier Président de la Cour Suprême) et de Léon KENGO wa DONDO (Procureur Général de la République) dans les structures du parti unique en 1972, on assiste à un lent et progressif changement doctrinal. Celui-ci aboutit en 1974 à une justification – idéologique – de l'inféodation de la magistrature au Parti - État.

Lors de sa prestation de serment comme Procureur Général auprès de la Cour d'Appel de Kinshasa, le 18 avril 1968, KENGO aborde le thème de l'indépendance de la magistrature, en présence du Président de la République. Selon lui, l'indépendance du ministère public, son indivisibilité et son organisation hiérarchique sont des moyens que la loi et le droit public octroient au ministère public pour assurer le respect de la loi par tous, l'ordre de la tranquillité publique.

<sup>5</sup> F. REYNTJENS, L'État non constitutionnel. Continuités en Afrique centrale anciennement belge. Bulletin de Séances, Acad. Royale de Sciences d'Outremer, Bruxelles 1990, vol. 35, p. 86.

<sup>6</sup> a) M. RAË, L'autorité du gouverneur -général sur les officiers du Ministère public. Journal des tribunaux d'outre-mer, n°10, 1959, p. 177.

b) E. JOACHIM, Propos au sujet de l'indépendance de la magistrature coloniale. JTO, n°74, 1956, pp. 113-116.

c) Th. HEYSE, Considérations sur le mémoire de P. PIRON intitulé : "L'Indépendance de la Magistrature et le statut des magistrats". Académie Royale des Sciences Coloniales, Bruxelles 1956, Bulletin des séances (nouvelle série) II-1956-4, pp. 528-534.

d) XXX, À propos du Ministère public et du pouvoir exécutif. Revue juridique du Congo belge, n°5, Élisabethville, sept-oct. 1944, pp. 161-167.

<sup>7</sup> Lire J. L. VELLUT, Entretien à la Libre Belgique, 04 avril 1989, p.2.

<sup>8</sup> B. DURAND et M. FABRE, Le Juge et l'Outre-mer. Centre d'histoire judiciaire, Lille, 2004.

Ce thème est repris lors de l'installation, le 22 novembre 1968, de la Cour Suprême de justice, instituée par l'ordonnance – loi n°68-248 du 10 juillet 1968. La cérémonie s'est déroulée en présence du Chef de l'État. Le Premier Président de la Cour, le professeur Marcel LIHAU, émit fortement le vœu que "soit scrupuleusement respecté par toutes les autorités de la République le statut de la magistrature lui garantissant l'indépendance dans l'exercice de ses fonctions".

Dans sa mercuriale prononcée en présence du Chef de l'État, le 4 octobre 1969, lors de l'audience solennelle de la Cour Suprême, le Procureur Général KENGO souligne que "pour que le judiciaire ne perde pas son indépendance, il faut qu'il soit considéré comme pouvoir au même titre que le législatif et l'exécutif. C'est le grand principe de la séparation des pouvoirs".

Lors de la rentrée judiciaire du 16 octobre 1972, le Procureur Général tire "les conséquences de l'institutionnalisation du Mouvement Populaire de la Révolution sur l'indépendance du pouvoir judiciaire" ; il en conclut que "cette innovation bat aussi en brèche la conception classique de la séparation rigide des pouvoirs. Mais elle est conforme à la philosophie bantoue qui conçoit la société non pas comme un monde d'opposition mais bien comme un monde de juxtaposition"<sup>9</sup>.

Après la réforme constitutionnelle du 15 août 1974, qui fit des pouvoirs exécutif, judiciaire et législatif des organes du Parti Unique, le MPR (art. 4), des magistrats et certains juristes – proches du régime – apportèrent publiquement leur caution intellectuelle à cette inféodation de la magistrature. Selon le Procureur Général, "le magistrat est membre à part entière, comme tous les autres citoyens, du Mouvement Populaire de la Révolution. Il est appelé à participer

<sup>9</sup> Revue juridique du Zaïre n°1, Lubumbashi, janvier-avril 1972, pp. 207-208.

activement à la gestion de la chose publique et au triomphe de la Révolution. Le magistrat qui exerce la fonction judiciaire est non seulement membre actif mais cadre du parti"<sup>10</sup>.

Deux juristes, UMBA di LUTETE, membre du bureau politique et Crispin MULUMBA LUKOJI, Professeur au campus de Kinshasa et futur Premier ministre, rédigèrent deux études doctrinales<sup>11</sup> fort élogieuses sur cette révision constitutionnelle qui abolit l'État Republicain et consacra la négation de l'État de Droit.

La négation de l'État de Droit atteignit son point culminant en 1977, au terme de l'ordonnance – loi n°77 – 030 du 29 novembre 1977 instituant le conseil judiciaire. Le Président du Conseil Judiciaire – qui était aussi Procureur Général de la République – exerçait sous l'autorité du Président de la République, toutes les attributions dévolues jusqu'alors au Ministre de la justice. Il était en outre membre du bureau politique du Parti Unique. Il pouvait, nonobstant l'expiration des délais de recours, les parties au procès entendues, suspendre l'exécution et requérir de la Cour Suprême de justice la modification en fait comme en droit de toute décision judiciaire qui lui paraît non conforme à l'administration de la bonne justice.

Il proposait les nominations et les promotions de tous les magistrats du Siège et du Parquet. En vertu de ses pouvoirs exorbitants, le président du Conseil Judiciaire va contraindre les avocats à renoncer à leur indépendance pour devenir fonctionnaires de l'État. Le bâtonnier du Barreau de Kinshasa, Maître MATUNGA, et plusieurs autres avocats furent arrêtés en mai 1979 parce qu'ils

<sup>10</sup> Revue juridique du Zaïre n° spécial, 50<sup>ème</sup> anniversaire, Lubumbashi, 1974, p. 13.

<sup>11</sup> a) UMBA di LUTETE, Introduction à la constitution Zaïroise. Exposé ronéotypé à la 1<sup>ère</sup> session de l'école du Parti, Kinshasa, 1974.

b) MULUMBA LUKOJI, La Constitution du Zaïre révisée, Zaïre- Afrique n°90. Cepas, Kinshasa, décembre 1974, pp. 599-608.

refusèrent d'obtempérer à cette injonction<sup>12</sup>.

Cette loi est restée en vigueur durant 3 ans ; elle ne fut abrogée qu'en 1980 quand KENGO fut nommé ambassadeur en Belgique. C'était donc une loi taillée à la mesure de l'ego surdimensionné d'un homme lige dont la dévotion à l'égard du Président MOBUTU permit de transformer l'appareil judiciaire en un puissant instrument politique.

Dans sa mercuriale du 04 novembre 1978, à l'occasion de l'audience solennelle de rentrée judiciaire et du 10<sup>ème</sup> anniversaire de la Cour suprême, le Procureur général prononça une interminable péroraison oiseuse d'autoglorification pour justifier cette ordonnance qui a institué l'arbitraire et l'insécurité juridique<sup>13</sup>.

Dès qu'ils furent embrigadés dans les structures aliénantes et corruptrices du régime, les magistrats, à l'instar d'autres universitaires, commencèrent à végéter pour ne plus dire ce qu'ils pensent mais furent *obligés de penser ce qu'ils sont contraints de dire pour encenser* le Président-Fondateur afin de préserver leur place. Toute velléité d'esprit critique – abusivement qualifiée d'infidélité vis-à-vis du Président et d'indiscipline à l'égard du Parti – fut durement sanctionnée.

C'est ainsi qu'en juillet 1975, le premier président de la Cour suprême de justice, Marcel LIHAU, fut révoqué sans autre forme de procès qu'un communiqué de presse citant une ordonnance présidentielle accusant Marcel LIHAU de manquement grave à l'égard du Président et des idéaux du Parti. Il lui fut même interdit de continuer à enseigner le droit à l'université.

---

<sup>12</sup> Amnesty International : Les violations des droits de l'homme au Zaïre, Rapport 1980, 2<sup>ème</sup> édition, p. 38.

<sup>13</sup> KENGO Wa DONDO, L'Évolution jurisprudentielle de la Cour suprême de justice au Zaïre (1968-1979), Kinshasa 1979, pp. 7-37.

Le scénario se répéta en 1981 et en 1986 : le 09 juin 1981, on apprit, à l'issue de la 2<sup>ème</sup> session du comité central du parti unique – MPR – que le procureur général ANGELETE était révoqué après avoir été entendu par la Commission de discipline du parti. Le 31 octobre 1986, KALALA-ILUNGA, premier président de la Cour suprême, fut démis de ses fonctions par une ordonnance présidentielle. Il était soupçonné d'appartenir au parti d'opposition, UDPS.

Avant de comparaître devant la Cour de sûreté de l'état en 1982, 12 parlementaires - fondateurs du parti d'opposition UDPS - sont d'abord jugés par la commission de discipline du parti unique, le MPR, les 9 et 13 janvier 1981. Le Procureur Général et deux avocats généraux assistent à ces séances.

Cependant, il ne faut pas en déduire que l'ensemble du corps judiciaire a accepté cet asservissement de la magistrature. Une note interne de service rédigée en 1974 par les magistrats du siège de la Cour Suprême critiqua sévèrement cette mise sous tutelle politique de la magistrature.

En 1970, la Cour suprême prouva son indépendance en rendant un arrêt avant-dire droit obligeant MOBUTU d'apporter la preuve qu'il n'est plus militaire - comme l'exigeait la constitution - pour valider sa candidature à l'élection présidentielle.

La situation actuelle est fort inquiétante ; dès le 9 juillet 1997, une circulaire conjointe signée par les ministres de la Justice et de l'Intérieur dénonçait les immixtions de l'AFDL dans le cours de la justice. En outre, l'érection d'une cour d'ordre militaire "depuis le 23 juillet 1997 reste entachée de suspicion qui affecte par tradition une juridiction d'exception et fait douter, à tort ou à raison, de son impartialité comme de sa capacité à assurer un maximum de

sécurité juridique dans l'administration et la distribution de la justice"<sup>14</sup>.

Le rapport accablant de l'ASADHO (Association Africaine des Droits de l'Homme) démonte les mécanismes par lesquels le pouvoir de Laurent KABILA a complètement "cabinétisé" la magistrature<sup>15</sup>.

Le 06 novembre 1998, le Président Laurent KABILA signe un décret révoquant 315 magistrats. Il est vrai qu'ils vont réintégrer la magistrature par décret signé le 25 novembre par le Président Joseph KABILA.

Il n'en reste pas moins vrai que "cette purge néo mobutiste est paradigmatique du non- enracinement des principes fondateurs de la primauté du Droit dans la pratique publique et, plus généralement, de la soumission du pouvoir judiciaire au pouvoir exécutif" que le gouvernement actuel a institutionnalisé par une révision constitutionnelle - Évariste BOSHAB en a été le maître d'œuvre sous la férule du Raïs - qui a vicié le droit d'organisation et de fonctionnement de l'appareil judiciaire. De nombreux professeurs de droit ont dénoncé cette calamiteuse révision qu'ils ont qualifiée de manipulation malhonnête, contre-productive et dangereuse.<sup>16</sup>

Le naufrage de la Cour suprême de justice n'est nullement un incident de parcours ; il illustre piteusement une volonté politique délibérée que l'AFDL (Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo) a clairement affichée dès que les armées rwandaise et

ougandaise l'ont installée au pouvoir au Congo en 1997.

***Inféoder politiquement le judiciaire et asservir les universitaires :*** tels sont les desseins politiques du pouvoir actuel et qui s'inscrivent dans une tendance lourde héritée de la colonisation et que le régime MOBUTU a amplifiée, particulièrement à partir de 1971-1974.

Ce désastre judiciaire ne doit en aucun cas servir de prétexte pour discréditer l'ensemble de nos magistrats et se méprendre sur les juristes congolais. Il remet à l'ordre du jour une question fondamentale : le rôle que notre société (n') attribue (pas) à l'université et aux universitaires.

Depuis que les Congolais font des études universitaires et y réussissent brillamment, il est temps d'en évaluer le bilan : les savoirs universitaires ont-ils permis à la société congolaise de réaliser des avancées économiques, socio-politiques et juridiques significatives ?

Après son premier coup d'État militaire de septembre 1960, le colonel MOBUTU caporalise les universitaires dans son sinistre "Collège de commissaires généraux" : depuis lors, les compétences universitaires servent surtout à renforcer les dominations économiques, (géo)politiques néocoloniales en apportant une caution technocratique aux pouvoirs tirant leur légitimité des appuis extérieurs au détriment des intérêts vitaux de la nation.

L'actualité brûlante offre aux universitaires congolais l'occasion de fructifier les acquis politiques des engagements intellectuels du mouvement étudiant pour solder les (mé)comptes de ce lourd contentieux qui empoisonne les relations entre l'université(aire), le pouvoir et le peuple.

Le doigté des avocats congolais, aussi bien au pays lors des "procès politiques" dont la sentence paraît décidée d'avance qu'à l'étranger (barreaux de

<sup>14</sup> P. AKELE ADOU, La cour d'ordre militaire. Nature, organisation et compétence, Congo Afrique, n° 319, Cepas, Kinshasa, novembre 1997, p. 570.

<sup>15</sup> ASADHO : Rapport annuel 1999, RD Congo, La guerre : prétexte à tous les abus, Kinshasa, avril 2000.

<sup>16</sup> a) J. P. KILENDA, L'Affaire des 315 Magistrats de Kinshasa, L'Harmattan, Paris 2004.

b) B. J. TSHIBUABUA, La Révision constitutionnelle votée le 15/01/2011, Dialogue Élections 27, Bruxelles, 30 janvier 2011, pp. 8-19.



Bruxelles et de Paris), l'attachement viscéral des magistrats à l'indépendance du judiciaire jusqu'en 1975 et l'acuité des analyses de notes juridiques publiées dans le Bulletin des arrêts de la Cour suprême et dans la Revue juridique du Congo témoignent d'une solide formation juridique et d'un sens aigu de l'éthique judiciaire<sup>17</sup>.

Ces valeurs n'ont guère profité aux justiciables congolais parce qu'elles ont été enrayerées par des pouvoirs politiques qui ont érigé la négation de l'État de droit en armature institutionnelle de leur système politique<sup>18</sup>.

Au lendemain de l'indépendance, les gouvernements congolais, notamment ceux d'ADOULA et de TSHOMBE, ont mobilisé d'énormes ressources financières pour combler l'énorme déficit en personnel judiciaire qualifié. C'est ainsi que fut créée, le 28 novembre 1960, l'ENDA (École nationale de droit et d'administration) qui a été une première en Afrique. Elle était l'équivalent de l'ENA et de l'École nationale de la magistrature en France.

L'ENDA va, au fil des années, amplifier le travail qu'accomplissaient les universités Lovanium, Louvain, Liège et Bruxelles où ont étudié de nombreux juristes congolais. La fondation américaine FORD et la coopération française ont largement contribué au succès de l'ENDA dont Etienne TSHISEKEDI fut le premier Recteur de 1961 à 1965. Auguste MABIKA –

---

<sup>17</sup> Lire à titre indicatif, J.-P. NIMY : a) Essai critique de jurisprudence de la Cour Suprême de justice. Kinshasa, 1973 b) Je ne renie rien. Je raconte..., L'Harmattan, Paris 2006, spécialement pp. 81-134.

<sup>18</sup> A. MOBE FANSIAMA : a) Justice politique et problématique zaïroise, travail de séminaire de "Critique de droit" sous la direction scientifique du professeur M. –Fr. RIGAUX, Facultés Universitaires Saint-Louis, Bruxelles, 1982.

b) La négation de l'État de droit à travers les mécanismes de la justice politique, L'Africain, n° 156-157, Belgique, 1992, pp.43-50 et L'Africain n° 158, Belgique, 1993, pp. 14-21.

KALANDA (1965-1968) et Antoine WEMBI lui ont succédé à ce poste.

### **Repenser les fondamentaux intellectuels et culturels du " droit "...**

L'ignorance de textes juridiques fondamentaux – traités internationaux imposant aux États le respect des droits de l'homme, constitutions, lois relatives à l'exercice des libertés publiques – est souvent exploitée pour soumettre le peuple au règne de l'arbitraire. Un raisonnement juridique formaté par un formalisme étriqué sert d'argumentaires spécieux pour justifier la confiscation de la démocratie.

Il importe donc d'intégrer dans les programmes d'enseignement des études juridiques les acquis d'une abondante production intellectuelle dont l'argumentaire articulé a déconstruit l'idéologie juridique dominante qui occulte la fonction politique du droit.

Intellectuellement riches de ce matériau culturel qu'il faut largement diffuser dans l'ensemble du corps social, les intellectuels doivent alors s'employer à aiguïser la conscience civique des élus - nationaux et provinciaux - pour dégager une majorité politique qui va solidement ancrer l'indépendance du judiciaire dans les mœurs politiques et dans la pratique des institutions.

Transition provisoire entre la société civile d'où il sort, – pour autant que celle-ci ait les moyens requis de participer à son élaboration –, et la justice vers laquelle il doit tendre, le droit reste un enjeu considérable de la vie sociale.

Anicet MOBE  
Chercheur en Sciences sociales  
Membre du collectif  
des intellectuels congolais *DEFIS*

# ÉCONOMIE ET DÉVELOPPEMENT

## L'enseignement supérieur en RD Congo Souvenirs de jadis – Faits d'aujourd'hui

J'ai eu le bonheur de bénéficier, durant toutes mes études, du primaire à l'université, des subsides et bourses d'études pourvus par l'État zaïro-congolais au système d'enseignement national. Les manuels scolaires et les ouvrages des bibliothèques, au primaire et au secondaire, étaient loués gratuitement aux élèves. Nous ne savions pas ce qu'était réellement le minerval : même le parent le plus pauvre, le paysan, le soldat, le moins gradé dans la fonction publique ne se stressait pas pour des questions d'argent lorsqu'il s'agissait d'envoyer ses enfants à l'école pour moins de 50 \$ par an, le prix de deux ou trois chèvres au village. L'essentiel de l'intelligentsia zaïro-congolaise d'hier et d'aujourd'hui n'est-elle pas issue de milieux ruraux ou ouvriers à revenus très modestes ? Beaucoup d'entre nous ne serions pas ce que nous sommes sans la gratuité de l'enseignement en Congo/Zaire d'antan ou d'un passé assez proche (avant 1985).

À l'université, le logement, la restauration et le transport étaient gratuits ; de plus, à chaque fin de mois, nous recevions un supplément de bourse en numéraire. À la clôture de l'année académique, ce supplément était payé en une fois pour les trois mois de vacances ; cette belle enveloppe portait le nom de 'macro-bourse' ; elle permettait aux étudiants de refaire leur garde-robe, de ramener des souvenirs de la grande ville de Kinshasa, ou encore, pour ceux qui devaient voyager en province, de se payer un billet d'avion aller-retour moyennant une réduction de 75% sur simple présentation de notre carte d'étudiant. Les 35 zaires de bourse mensuelle, dans le courant des années 70, valaient, en termes nominaux, 70 \$ mais, en termes réels de pouvoir d'achat, ils correspondaient à 250 \$ d'aujourd'hui.

L'étudiant congolais était un vrai prince, choyé par l'État, par la nation. Il est aujourd'hui un mendiant oublié de tous et corvéable à merci par ses propres enseignants et autorités académiques. Ceux-ci prennent prétexte de leur propre misère financière et sociale pour 'misérabiliser', exploiter au sens propre du terme, des étudiants sans ressources. Les demoiselles doivent offrir jusqu'à leurs charmes pour apaiser les enseignants. Contre tout bon sens et défiant toute imagination d'un État-sangsue, ce sont les étudiants, et eux seuls, qui financent aujourd'hui l'enseignement supérieur au Congo (ex-Zaire). Ils construisent même, par leurs contributions toujours plus excessives, les bâtiments dans lesquels ils sont enseignés. Ceux qui sont issus de familles modestes ne se risquent plus à s'inscrire à l'université, sauf à compter sur une solidarité clanique hypothétique ; ils doivent souvent, même les plus doués, renoncer à des rêves légitimes de participer, par la connaissance et la recherche scientifique, au relèvement d'un pays globalement en faillite économique et sociale.

"Qu'est-ce qui a changé depuis ?" Nous avons le droit, et même le devoir, de nous poser cette question. Nous avons surtout le devoir d'y répondre tous, collectivement. Rien ne changera si nous n'osons pas ou ne savons pas nous la poser lucidement et y répondre avec sérénité et responsabilité, sans faux-fuyants.

Que s'est-il donc passé pour que nos "êtres chers" (ainsi parlait LUMUMBA de nos enfants), les Congolais de demain, n'aient plus droit aujourd'hui à l'attention de la collectivité nationale ? "Science sans conscience n'est que ruine de l'âme", dit la devise de l'Université de Kinshasa léguée par son fondateur, Mgr GILLON. Existe-t-il une

solidarité entre les générations des intellectuels congolais ?

Les étudiants d'aujourd'hui doivent payer le minerval, le transport scolaire ou académique, se restaurer eux-mêmes. Ils sont logés à six ou huit dans une chambrette jadis réservée à deux. Bien plus, ils doivent acheter au prix fort le syllabus de chaque cours, hier gratuit parce que financé par les fonds alloués par l'État. Ils doivent payer jusqu'à la correction des interrogations et courir ensuite, l'argent à la main, après la perte des cotes des examens et interrogations, pour que l'assistant se donne la peine de chercher la cote 'perdue'. Ils doivent payer le Professeur ou l'assistant pour qu'il dirige et lise la dissertation de fin de cycle, le mémoire de fin d'études, en plus de la coûteuse saisie informatique du texte et de l'onéreuse impression en sept exemplaires de la dissertation ou du mémoire à présenter. L'examen oral, qui rapporterait peu d'argent aux interrogateurs, alors qu'il est plus exaltant, plus humain, moins complaisant et plus facile à corriger, a disparu des coutumes universitaires. Plus incroyable encore, l'étudiant doit 'contribuer' pour que le jury de compilation et de proclamation des résultats se tienne ; autrement, son cas ne sera pas examiné.

Avez-vous remarqué le choix opéré désormais par le dirigeant congolais, lui-même issu de la classe sociale dont les études furent naguère prises en charge par l'État ? Ce choix, c'est que seuls les enfants des nantis peuvent accéder à l'éducation supérieure. Souhaiteraient-ils que la lutte des classes marxiste naisse dans le pays ?

Par ailleurs, existe-t-il encore en RD Congo une université fidèle aux normes ? Le nombre de professeurs (docteurs ès sciences, ès lettres,...) requis pour ouvrir ou maintenir une faculté est-il encore de rigueur, lorsqu'un professeur formé et qualifié compte, au hasard des offres lui adressées, pour trois ou quatre institutions d'enseignement qu'il ne dessert que quelques semaines par an, à la

va-vite et pour le per diem alloué ? Le nombre d'enseignants par population d'étudiants est-il encore du domaine de la rationalité ? Et la qualité même des doctorats dont se targuent certains professeurs est-elle compétitive dans le monde actuel ? Combien de publications par an, dans quelles revues, de quelle renommée nationale ou internationale ? La RD Congo ne se complait-elle pas dans une médiocrité fermée, autarcique, en dehors de toute compétitivité acceptable des scientifiques de notre pays ? Quelle est aujourd'hui la valeur des dissertations, des travaux dirigés, des mémoires, dans un environnement académique qui n'exhalerait que 'soft corruption' morale, intellectuelle et matérielle ?

Oserons-nous évoquer les infrastructures de nos universités, instituts supérieurs, collèges, lycées et athénées ou de quelque école primaire ? Avez-vous pleuré sur l'inexistence ou la destruction des bancs, tables, chaises, écritoirs, sur lesquels s'assoient ou écrivent nos enfants, ou sur les portes, fenêtres, tableaux noirs inexistants, de fortune ou dégradés, sur lesquels nos enseignants écrivent ? Si vous en avez été émus, qu'avez-vous fait ? Nous sommes habitués à voir nos professeurs faire la grève parce que leurs salaires sont payés en retard ou ne sont pas payés du tout, parce que les voitures-cadeaux promises par le gouvernement n'arrivent pas ou ont été mal réparties. Cependant, nous ne les avons jamais vus débrayer parce que les conditions dans lesquelles ils enseignent sont inhumaines, impropres à une saine transmission du savoir.

À propos des infrastructures, avez-vous jamais osé visiter les 'lieux d'aisance', les toilettes de nos collèges, lycées, ISP, ISC, ISTP, universités, comme d'ailleurs de nos administrations publiques ? Car dans notre monde moderne, c'est là que commence la "civilisation", là où l'on va seul.

Il y a actuellement près de trente mille étudiants sur la colline de

l'Université de Kinshasa, dans des bâtiments conçus pour un maximum de quatre mille cinq cents. Où vont-ils à la toilette ? La réponse est connue des initiés : au home 40, c'est-à-dire le bloc résidentiel jamais construit. On n'avoue pas que ce home 40 a été inventé par les étudiants pensionnaires des logements estudiantins pour fuir les latrines bouchées, sans chasse d'eau, car l'eau n'arrive plus qu'occasionnellement dans

les conduites de la REGIDESO desservant l'institution.

Que dire des auditorios et salles de classes, où les vacations se succèdent ? À l'Université de Kinshasa, en temps de pluie comme sous le chaud soleil tropical, 75 % des étudiants, s'ils s'avisent de venir en même temps, suivraient leurs cours à l'extérieur de l'auditoire ou debout dans la salle, écrivant sur leurs genoux ou sur leurs bras.

Dieudonné CHIRISHUNGU

### **Note de la rédaction**

Faut-il pour autant désespérer ? L'auteur de cet article nous a envoyé des renseignements sur Le Förderverein Uni Kinshasa e.V. (ONG pour le soutien de l'Université de Kinshasa) et le système BEBUC (Bourses d'Excellence pour les étudiants congolais), 'une goutte d'eau dans l'océan', diraient les pessimistes ou plutôt un ruisseau qui bruisse à la recherche d'autres ruisseaux... ". Voici de quoi il s'agit : Depuis quelques années, des scientifiques de l'Université de Kinshasa et de l'Université de Würzburg (Allemagne) et de Genève (Suisse) ont établi une coopération axée, entre autres sur des projets conjoints de recherche, des cours, des séminaires, etc. et en particulier sur le système BEBUC.

L'objectif de L'ONG Le Förderverein Uni Kinshasa e.V. est de permettre à l'Université de Kinshasa de retrouver les standards internationaux en matière d'éducation, notamment par la promotion de ses jeunes étudiants. Son programme s'étend aussi à d'universités congolaises (Université Catholique du Graben de Butembo, Université Officielle de Bukavu, Université Libre des Pays des Grands Lacs de Goma, Université Officielle de Ruwenzori à Butembo, Université de Kikwit et l'Université Kongo à Mbanza-Ngungu). Pour avoir des informations plus détaillées, on peut consulter le site internet : [www.foerderverein-uni-kinshasa.de](http://www.foerderverein-uni-kinshasa.de)

### **Appel à témoignages**

**En décembre 2012, la revue L'Africain fêtera son 50<sup>ème</sup> anniversaire. En effet, son premier numéro date de Noël 1962. La Rédaction souhaite marquer cet événement en insérant des témoignages de ceux qui ont soutenu la revue durant toutes ces années, que ce soit en tant que lecteur, auteur d'articles, abonné, etc.**

**La Rédaction remercie d'avance tous ceux qui voudront lui envoyer une réaction. Il n'est pas nécessaire d'écrire plusieurs pages. Les sujets à aborder ne manquent pas : impression générale, articles retenus, aspects intéressants (rubriques, photos, etc.), évolution de la revue, etc. Pour tout contact : [caceac@swing.be](mailto:caceac@swing.be) ou par courrier postal (voir adresse postale page 40).**

**La Rédaction**

# CULTURE ET SOCIÉTÉ

## Interculturalité et universalité Enjeux et perspectives du dialogue interculturel en ces temps de globalisation

À l'occasion de la publication en langue française de l'un des ouvrages majeurs du philosophe cubain, Raúl FORNET-BETANCOURT, *Philosophie interculturelle, penser le monde autrement*, Paris, Atelier 2011 (traduction d'Albert KASANDA), le Centre d'études africaines et de recherches interculturelles (CEAF&RI), a organisé, le 10 février 2012, à l'institut international Lumen Vitae, une conférence-débat ayant pour thème : *Interculturalité et universalité : enjeux et perspectives du dialogue interculturel en ces temps de globalisation*. Cette conférence a été l'occasion d'un fructueux échange entre les participants, tant les thèmes abordés restent d'une brûlante actualité et les orateurs ayant fait preuve d'une rare expertise et d'une réelle force de conviction.

Invité d'honneur et prenant la parole en premier, le Professeur Raúl FORNET-BETANCOURT de l'université de Brême, en Allemagne, a analysé la question du rapport entre *l'universalité et la contextualité*. D'entrée de jeu, le Professeur FORNET-BETANCOURT a défini la philosophie comme un acte de penser qui, loin d'être solitaire et abstrait, s'inscrit toujours dans une communauté ou une tradition, et qui, bien plus, est toujours déclenché en référence à une situation historique concrète. Selon le Professeur FORNET-BETANCOURT, la rhétorique dominante présente l'universalité comme étant un processus d'expansion ou d'élargissement de soi. Une telle perception a pour effet un développement mono-culturel et l'annihilation de l'autre. Prenant appui sur la méthode de la philosophie interculturelle, il définit l'universalité en termes d'une intensité de soi rendue

possible grâce à l'altération (du latin *alterare*) avec l'autre, un va-et-vient continu entre celui-ci et moi-même. Sans être contraire à l'universalité, la singularité ou la contextualité représente, selon le Professeur FORNET-BETANCOURT, une source de pluralité. La mondialisation ou la globalisation en vigueur n'est en rien un processus universel. Il s'agit plutôt d'une expression de l'idéologie néolibérale visant à uniformiser l'humanité au travers des lois du marché. Celui-ci n'est en rien universel, sinon l'expansion d'une pensée toute mono-culturelle et intolérante de la diversité.

Pour sa part, s'inspirant de son expérience dans le domaine du management interculturel et de son récent contact avec le complexe univers spirituel indien (Inde), Mme Blandine VANDERLINDEN (MIME-ICHEC, BE) a abordé la question du *management interculturel et spiritualité*. Pour celle-ci, tout management est culturel. Toutefois, la spiritualité n'est en rien réductible à un outil de performance d'entreprise. À l'instar de Karl WEICK, Mme VANDERLINDEN a soutenu l'idée que "la culture est une quête de sens". Il en va de même de la spiritualité qui, se désolidarisant de la rhétorique néolibérale en cours, vise la promotion des valeurs favorables à l'ouverture à l'autre, la rencontre avec l'autre malgré nos différences. Pour Mme VANDERLINDEN, les valeurs jadis constitutives de la modernité sont en train de s'éclipser au profit d'un individualisme exacerbé et d'un matérialisme trivial. Un changement de paradigme sociétal s'impose. Aussi a-t-elle appelé à un sursaut moral et spirituel ayant pour objet la création d'un nouveau contrat social, des nouvelles alliances citoyennes ... et

voire même religieuses si tel est que (du moins pour la croyante qu'elle est elle-même) Dieu, présent en chacun de nous, reste celui en qui la destinée de l'humanité se joue.

Sur fond des proverbes et métaphores d'inspiration africaine, le Professeur Oscar BIMWENYI KWESHI (Diocèse de Luebo, RD Congo), a exploré *la question du fondement du dialogue interculturel*. En effet, selon M<sup>gr</sup> BIMWENYI, le dialogue interculturel repose sur deux données fondamentales : d'un côté, l'exigence anthropologique du fait que l'être humain, étant profondément inachevé et incapable de se connaître lui-même par lui-même, a toujours besoin de l'autre. C'est l'autre qui lui révèle son visage... et sa nuque aussi ! Cette incomplétude fondamentale oblige l'être humain à l'ouverture, au dialogue avec l'autre. D'un autre côté, il y a l'affirmation théologique de la création par la parole. Pour M<sup>gr</sup> O. BIMWENYI, l'être humain existe en tant qu'il est appelé à l'existence, appelé à l'être par un Dieu créateur. L'exigence de répondre à cet appel fait de l'homme un être tourné vers celui qui a appelé, vers l'autre. Il s'agit d'une ouverture radicale basée au niveau de la venue à l'être et faisant de l'être humain un existant toujours en train de répondre à un appel ; et donc, condamné à l'ouverture... au dialogue avec ses semblables. "Mais suffit-il de proclamer le dialogue interculturel pour que celui-ci existe réellement ?", s'interroge M<sup>gr</sup> O. BIMWENYI. L'interculturalité ne serait-elle pas un piège et une drogue pour endormir les gens dans la mesure où, pour d'aucuns, c'est une question de mode, un plaisir de se répéter les uns aux autres les mêmes refrains sans contenu réel : "s'ouvrir aux autres, accueillir les autres, être avec les autres", alors que pendant ce temps des dizaines de milliers d'Africains, par exemple, sont poussés du pied en dehors de la table de l'humanité ? Tel est le risque sous-jacent à l'engouement actuel pour le dialogue interculturel. Toutefois, l'être humain n'a pas d'autre

choix que de s'ouvrir aux autres. Il ne peut se replier sur lui-même impunément.

Alena RETTOVÁ (SOAS, Londres, UK)<sup>19</sup> a examiné la question concernant *les défis de la philosophie interculturelle aux temps postcoloniaux et postcommunistes*. En effet, pour A. RETTOVÁ, l'un des plus grands dangers de la philosophie consiste en son alliance avec le pouvoir. Deux exemples tirés, l'un de l'Europe postcommuniste et l'autre venant de l'Afrique postcoloniale, illustrent cet écueil. Pendant des dizaines d'années, assujettie au régime communiste, la philosophie marxiste était la seule pensée à avoir droit de cité dans les écoles et universités, etc.; et ce, au détriment de toute autre forme ou source de pensée. Les penseurs critiques (du système) n'avaient que leurs "appartements" ou les "salles de théâtres" pour s'exprimer, souvent sous l'oeil vigilant des gardiens du système. De l'Afrique, le système colonial et le mimétisme d'une certaine intelligentsia africaine n'ont pas été tendres dans la répression de la culture et des langues locales. Nombreux sont les prétextes invoqués pour présenter les cultures et langues africaines comme étant l'anti-thèse de la modernité, et donc les condamner au silence. Face à ce musèlement et cette négation de l'autre, le dialogue ou plutôt la philosophie interculturelle est une aubaine ; mais elle ne va pas sans poser des conditions, entre autre choses, de rompre l'alliance avec le pouvoir ou tout système de domination pour se développer en lien avec "les sans-pouvoir" de plusieurs régions du monde : le contact entre périphérie et périphérie, la mise en valeur des expériences historiques et la réflexion philosophique de cette mémoire historique, permettent le surgissement de nouvelles intuitions philosophiques et de pertinentes conceptualisations de la réalité. Pour ce faire, il faut combattre les préjugés sur tous les fronts.

---

<sup>19</sup> Empêchée pour des raisons d'ordre privé, Madame A. RETTOVÁ n'a pas participé à la conférence-débat ; néanmoins, elle a envoyé un texte dont lecture a été faite au cours de la conférence.

Pierre DUPRIEZ (MIME-ICHEC, BE) a analysé la question de la *quête de sens et de reconnaissance au cœur du dialogue interculturel*. D'emblée, il a souligné la distinction entre globalisation et mondialisation, deux notions souvent prises l'une pour l'autre dans le langage commun. Selon lui, la première renvoie à la logique de la régulation de la planète à l'aune des lois du marché (marché global), tandis que la seconde évoque la logique des échanges ayant toujours caractérisé l'évolution du monde, aussi imparfaits soient-ils. Ce disant, P. DUPRIEZ a relevé l'existence d'une double convergence entre la vision du dialogue interculturel développée par R. FORNET-BETANCOURT dans l'ouvrage ci-dessus mentionné et la perception de ce dialogue au MIME : d'un côté, il y a le point de vue thématique : la critique de la globalisation comme principe mono-culturel et de domination des cultures autres, la quête de résistance ou d'alternatives, etc.; et, d'un autre côté, il a aussi noté le point de vue méthodologique : une démarche fondée sur la reconnaissance mutuelle, la construction de sens, etc.

Enfin, sous l'intitulé *angoisse face aux enjeux du multiculturalisme*, Pierre TSHISUAKA KAMUASAYI, ETSC/Ngoya-Cameroun, a exploré quelques défis du dialogue interculturel

aujourd'hui. L'exposé des sources anciennes et modernes du débat sur le multiculturalisme, et aussi des objectifs et méthodologie assignés par Raúl FORNET-BETANCOURT au dialogue interculturel dans l'ouvrage ci-dessus mentionné, donne l'occasion à P. TSHISUAKA de faire une double mise au point : tout d'abord, souligner la contribution de l'Église, au travers des Conférences épiscopales, comme par exemple les sessions de la Conférence épiscopale latino-américaine Medellín et Puebla - pour ce qui est de l'Amérique du Sud - ou du Concile de Vatican II - pour l'ensemble du monde - à la promotion du dialogue interculturel ; ensuite, mettre en évidence l'apport des penseurs modernes (canadiens, français, etc.) à cette problématique en pleine évolution. Encouragée par les nouvelles technologies de l'information et de la communication, de même que par les migrations et les contraintes de la globalisation, la rencontre entre les cultures du monde est un fait que l'on ne saurait nier par delà les multiples approches et interprétations qui en sont faites. Cette rencontre exige un changement de paradigme politique, social et économique, basé sur une union œcuménique des peuples et des cultures qui n'ont pas besoin de nier l'autre pour exister, notamment afin de vivre-ensemble dans l'harmonie et la réciprocité avec la nature.

Albert KASANDA LUMEMBU

## La solidarité africaine en perte de vitesse

### **Zoom sur Gaby et Luther, deux immigrés en Belgique**

L'individualisme et l'égoïsme minent les rapports interpersonnels dans la société actuelle. Par le passé, les Africains ont été très souvent mis en exergue grâce à leur valeur de solidarité. Celle-ci donne l'impression, au fil des années, d'avoir perdu son étincelle magique. Gabriel et Luther travaillent respectivement comme conducteur de taxi et éducateur spécialisé à Bruxelles. A eux deux, c'est l'équivalent

d'un demi-siècle d'expérience et de sagesse sur la problématique de l'immigration subsaharienne en Occident.

**"Quand il y a problème chez toi, je dois être concerné parce que je me sens africain"**

Gaby vit en Belgique depuis 35 ans. Il a quitté son pays, le Tchad, et a pris le chemin de l'immigration pour espérer avoir une vie meilleure : "À mon époque, les Africains en Belgique trouvaient très difficilement du travail dans un autre

secteur que la technique. Les femmes étaient réduites au métier de femme de ménage à la cuisine". Mais les choses se sont améliorées, ajoute-t-il.

Luther, lui, est arrivé il y a deux décennies. À l'inverse de son ami, il a eu la chance d'être accueilli par une famille belge qui l'a beaucoup aidé et soutenu. "Sans leur soutien, je ne sais pas ce que je serais devenu aujourd'hui", avoue-t-il un peu ému. Les deux hommes vivent à Charleroi et vont travailler tous les jours à Bruxelles. Quand on évoque avec eux la situation de l'immigré africain en Europe, c'est presque en chœur qu'ils mettent l'accent sur la solidarité. Cette valeur bien humaine, si chère, qui était la marque de l'éducation de leur enfance, semble peu à peu s'effacer des comportements du peuple africain. "Les jeunes d'aujourd'hui croient que tout est acquis. Ils ne se mettent plus ensemble, ils ne se battent plus pour obtenir leurs droits", affirme Gaby. Luther va un peu plus loin. Si l'esclavagisme est aboli, il continue d'exister sous une autre forme : la domination des plus riches et des puissants contre les plus pauvres. L'Africain immigré, en raison de son adaptation aux valeurs d'une nouvelle société et à tout ce qui l'entoure, doit rester éveillé.

D'un sourire amer, Gaby raconte une anecdote : "Dans le train, les

Africains ne se disent plus bonjour. La salutation est devenue comme un dérangement". Pourtant si chacun reste dans son coin, on n'arrivera jamais à s'en sortir. Luther l'explique ainsi : "Le problème du Camerounais doit être le problème de l'Africain. Et vice-versa". Il poursuit son argumentation : "Nos chefs d'État sont les pantins et marionnettes des hommes de pouvoir en Occident". Nous devons trouver par nous-mêmes les moyens d'améliorer nos conditions de vie ici. C'est aussi pourquoi, selon Gaby, les associations africaines doivent ouvrir le débat. La richesse africaine, cette disponibilité à aller à la rencontre de l'autre, ne doit pas disparaître.

Gabriel, Luther. Deux hommes qui se sont battus et continuent de se battre dans cette société différente de la leur, pour être reconnus en tant que Africains en particulier mais surtout êtres humains et hommes du monde. Lorsqu'ils parlent de ce qui leur manque de leur pays natal et de l'Afrique, leurs traits de visage se plient. Pour Gaby : "Ma famille me manque beaucoup. Je pense toujours à mes amis d'enfance que j'ai laissés au pays. Chez nous, il n'y avait pas le temps de s'ennuyer. Je garde encore en moi les souvenirs de cette heureuse enfance". Luther résume tout ce qu'il ressent par un seul mot : la nostalgie...

Ralf TOUOMI

## PERSPECTIVES ET POLITIQUE

### Les enjeux du vote des citoyens étrangers

**D**epuis 1998, le droit de vote des étrangers est entré dans la constitution belge. Malgré une avancée fondamentale dans le droit politique accordé aux résidents étrangers, cette opportunité s'est partiellement traduite dans les urnes et n'a pas généré les résultats attendus en matière de participation des résidents

étrangers aux dernières élections communales.

#### **Histoire du droit de vote des étrangers en Belgique**

**1971** : la 2<sup>ème</sup> proposition de loi pour attribuer le droit de vote à des étrangers est présentée sans succès à la Chambre des députés.



- 1979** : la déclaration du gouvernement MAERTENS mentionne explicitement que *l'intégration politique des immigrés sera favorisée en leur accordant, sous certaines conditions, le droit de vote pour les élections communales.*
- 1992** : le Traité de Maastricht prévoit le droit de vote et l'éligibilité aux élections locales pour les ressortissants étrangers européens.
- 1994** : menées par des regroupements d'associations, de nouvelles campagnes antiracistes et antifascistes s'enchaînent pour lutter contre une montée inquiétante de l'extrême droite. Une des revendications est celle du droit de vote des étrangers.
- 1998** : la réforme de l'article 8 de la Constitution relative aux droits politiques accorde le droit de vote et l'éligibilité des étrangers européens aux communales. D'autres mesures sont prises pour faciliter l'acquisition de la nationalité.
- 2004** : le droit de vote est étendu aux ressortissants non-européens sous certaines conditions de séjour. La résidence devient alors un critère d'accession aux droits politiques.
- 2006** : les ressortissants étrangers inscrits sur les listes des électeurs peuvent voter pour la première fois aux élections communales.

### **Le vote des étrangers, un enjeu pour l'intégration**

Dans une société multiculturelle où l'immigration est devenue durable, le modèle de citoyenneté est passé progressivement du concept de "nationalité" à celui de "résident". Avec le droit de vote des étrangers aux communales, une nouvelle citoyenneté se développe, ancrée dans l'engagement local et principalement liée à la résidence.

L'accès au vote apparaît comme un instrument essentiel dans le processus

d'intégration en impliquant notamment les résidents dans les choix politiques locaux. Intégrer, c'est aussi permettre aux ressortissants non belges de choisir avec les Belges la société qu'ils veulent construire ensemble, dans un idéal de cohésion sociale.

### **La défense des valeurs démocratiques**

Le droit de vote pour tous s'appuie sur une valeur essentielle de nos sociétés démocratiques : l'égalité entre tous les citoyens.

La reconnaissance des droits politiques à l'échelon local pour les étrangers, même non européens, vise à donner aux uns et aux autres les mêmes devoirs (respect des lois, contribution aux impôts, etc.) mais aussi les mêmes droits à "influer" sur la vie de la cité.

En obtenant ce droit fondamental, le citoyen étranger saisit l'article 1 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme : "Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits".

### **L'engagement local dans la commune, premier échelon politique au plus près des citoyens**

Les résidents étrangers participent activement à la vie civile, sociale, économique, syndicale, etc., et leur permettre de donner une appréciation sur la gestion politique semble aller de soi. Cette appréciation est encore plus indispensable dans la gestion des affaires communales, la commune étant l'échelon politique le plus proche des citoyens.

La commune organise en effet de nombreux aspects de la vie quotidienne de ses résidents. Parmi les missions obligatoires de la commune, on relève : l'organisation de l'enseignement communal primaire, l'organisation et le cofinancement du CPAS, la tenue des registres de l'état civil, le contrôle des chômeurs, la couverture des déficits des fabriques d'église (et établissements assimilés), l'établissement des listes

électorales, le maintien de l'ordre, l'entretien des voiries communales. L'ensemble des autres activités de la commune relève de missions facultatives, notamment en matière d'enseignement (autre que primaire), de logement, de tourisme, de promotion de l'activité économique, d'activités culturelles.

**Voter, c'est prendre part à la gestion de la société ! Une prise en considération des problématiques spécifiques rencontrées par les étrangers**

Voter est un acte citoyen qui permet de choisir un programme politique. Le droit de vote aux élections communales offre la possibilité aux ressortissants étrangers d'influer sur les actions qui ont des incidences sur leur vie quotidienne. Leur vote est un moyen d'exprimer leurs volontés dans la gestion locale. La participation politique des étrangers semble également avoir favorisé la prise en considération de certaines problématiques spécifiques par les partis politiques, améliorant ainsi les conditions de vie des ressortissants étrangers.

En Suède, en Norvège, au Danemark, en Irlande, aux Pays-Bas, le droit de vote des étrangers aux élections communales a eu pour conséquence une nette amélioration des conditions de vie des populations immigrées mais aussi une meilleure relation entre autochtones et immigrés.

Le droit de vote apparaît comme une condition pour résorber les inégalités entre Belges et étrangers vivant dans la même commune. La participation effective des résidents non belges est également un signe de reconnaissance et de confiance qui favorise le "vivre ensemble".

**Comment participer aux élections communales ?**

1. L'inscription

- s'inscrire sur le registre des électeurs dans la commune de

résidence (en remplissant un formulaire)

- s'inscrire avant le 31 juillet 2012 (pour les élections du 14 octobre)
- le formulaire est disponible en ligne, à la commune de résidence ou au CRIC.

2. Les conditions

Pour les ressortissants de l'UE :

- être âgé d'au moins 18 ans
- avoir la nationalité d'un des 26 pays membres de l'Union Européenne
- jouir de ses droits civils et politiques

Pour les ressortissants non européens :

- être âgé d'au moins 18 ans
- avoir établi sa résidence principale en Belgique, sur base d'un titre de séjour légal, de manière ininterrompue pendant les 5 ans précédant l'introduction de la demande (soit depuis le 31 juillet 2007 au plus tard)
- jouir de ses droits civils et politiques
- s'engager par le formulaire d'inscription à respecter la Constitution, les lois du peuple belge et la convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

**Important** : Le ressortissant étranger déjà inscrit ne doit plus introduire de demande d'inscription sur le registre des électeurs. Il est automatiquement convoqué pour le vote au même titre qu'un ressortissant belge.

Procuration

Si le citoyen est dans l'impossibilité de voter, il peut demander à quelqu'un d'autre de voter à sa place : il faut alors remplir le formulaire de procuration.

Plus d'informations :

<http://elections2012.wallonie.be>

Cellule Élections tél. : 081 32 37 62

Le CRIC

## RD Congo. Les élections terminées, la suite ?

Organisées de manière régulière, à des dates prévues d'avance, les élections ont pour fonction de recueillir l'opinion du peuple sur la gestion des gouvernants, en régime démocratique. Elles constituent l'occasion de sanctionner les dirigeants ayant mal géré, de récompenser les méritants et de renouveler la classe politique.

Après une élection, les gouvernants se montrent sensibles aux admonestations des électeurs ; s'ils tiennent à être réélus, ils auront intérêt à faire plus attention, en tout cas à mieux tenir compte des reproches des électeurs. Certes, il y a des dirigeants qui, après une victoire électorale, oublient leurs promesses et se comportent en monarques. C'est ainsi, à titre d'exemple, que fut jugé le geste de SARKOZY qui, après avoir été élu par le peuple français, alla festoyer au restaurant ultra-chic Le Fouquet's en compagnie de certains de ses amis parmi les plus riches de France.

La nature du pouvoir, généralement détenu par un clan autour d'un homme, dans nos pays sous-développés, confère une dramatisation excessive à l'événement électoral, au point d'être considéré comme une question de vie ou de mort. À plus forte raison que les élites africaines peinent à intégrer la culture démocratique. Généralement, les résultats des élections sont contestés parce que les gens ne se font pas confiance et pensent que les organisateurs ne peuvent que tricher. Aussi, on constate que les élections ne parviennent pas toujours à trancher la question de légitimité. Bien plus, elles apparaissent comme l'occasion d'accentuer la contestation du pouvoir en place, avec parfois des conséquences dramatiques sur la vie des populations. Il arrive même qu'elles induisent de sanglantes guerres civiles entraînant des milliers de morts et la destruction de maintes infrastructures péniblement acquises, comme on l'a vu par exemple en Côte d'Ivoire.

On peut constater, au Congo, que les partisans du principal leader de l'opposition, TSHISEKEDI, continuent non seulement à ne pas reconnaître leur défaite mais contestent la légitimité du vainqueur KABILA. Pire, TSHISEKEDI s'affuble du titre de "Président élu", annonce la nomination des diplomates et hauts fonctionnaires non sans lancer des appels d'allégeance aux forces armées et de l'ordre. Cerise sur le gâteau : il a, le plus sérieusement du monde, lancé un appel pour qu'on lui amène le Chef de l'État "ligoté" contre espèces sonnantes et trébuchantes, après avoir qualifié le Président KABILA, sur France 24, de "fumeur de chanvre".

D'après certaines informations, il aura fallu que le Chef de l'État congolais use de menaces pour dissuader certains de ses partisans ayant voulu que TSHISEKEDI soit relégué dans son village. Dans cette affaire, qu'on l'aime ou pas, Joseph KABILA a fait preuve de sang-froid et de sens de responsabilité.

Au demeurant, je suis frappé, depuis une vingtaine d'années au moins, par le surréalisme de l'idée d'organiser des élections générales dans un pays dont l'administration territoriale est morte depuis plusieurs décennies. Il y a 5 ans, j'étais parmi ceux qui avaient considéré que les élections de 2006, du fait de la forte implication de la communauté internationale, avaient été les plus libres, transparentes, fiables et démocratiques organisées dans notre pays depuis l'indépendance. En 1964, les élections gagnées par la CONACO furent organisées dans une certaine transparence mais à cette époque, nous les Lumumbistes étions pour la plupart en prison ou en exil.

On se rappelle qu'en 2006, l'UDPS choisit de boycotter le scrutin, forte de sa conviction que les jeux étaient pipés d'avance par la supposée décision des Occidentaux d'appuyer KABILA.

Certes, de l'avis du Chef de l'État lui-même, il y eut tripatouillage mais la majorité d'observateurs indique que la triche n'aurait pu changer l'ordre de classement des candidats. À ce sujet, la responsabilité du Pasteur NGOY MULUNDA paraît écrasante. En fait, si le Chef de l'État a dû accepter de lui confier la charge de présider la CENI, c'est sans doute le résultat des pressions du lobby katangais l'ayant entretenu dans la peur d'être chassé du pouvoir.

Or, à mon humble avis, vu l'enseignement des élections de 1960 et celles de 1977 (des Commissaires politiques) que j'avais personnellement et attentivement suivies, ma conviction est que les élections se gagnent dans le milieu rural. Or, dans la mentalité des Bantous, le Chef n'est jamais mauvais, ce sont ses collaborateurs qui le sont. À plus forte raison que le pouvoir est réputé venir de Dieu. Dans une discussion avec les ouvriers de la plantation que je dirigeais à Poko, en province orientale, je me fus entendu dire : "Vous aussi, Monsieur, vous êtes instruit. Mais pourquoi vous n'êtes pas Chef ? C'est parce que c'est Dieu qui donne le pouvoir".

Aussi, les paysans ne votent jamais contre le Chef. C'est pourquoi je ne vois pas comment TSHISEKEDI, KAMERHE et KENGO auraient pu battre quelqu'un ayant une présence de plus de 10 ans au pouvoir, engagé dans des opérations tape-à-l'œil (construction de routes, d'hôpitaux et d'édifices) tel qu'on ne l'a jamais fait depuis l'indépendance et qui ont un indéniable impact sur la psychologie des populations.

Pour bien montrer que souvent nos raisonnements ne sont que l'expression de nos émotions, on se rend compte, sur le tard, de la crédibilité de l'Abbé Apollinaire MALU MALU naguère diabolisé surtout par le puissant lobby tribal pro-TSHISEKEDI. Cet homme avait géré des centaines de millions de dollars sans qu'on n'ait jamais entendu (à ma connaissance) le moindre soupçon de détournement. Ce n'est évidemment pas le

cas du Pasteur Daniel NGOY MULUNDA.

La conclusion, à mon humble avis, est que les élections ne permettent même pas de résoudre réellement la crise de légitimité et encore moins de favoriser la bonne gestion du patrimoine public. Pour intégrer la démocratie, les Africains doivent se faire violence, changer leur rapport au pouvoir, leur vision du monde antagonique à la gestion d'un pays moderne.

Dans les pays développés, la démocratie est la résultante d'une évolution de deux millénaires d'histoire, des luttes religieuses, du développement des idées de l'olympisme (primer le meilleur), de l'humanisme et de la révolution industrielle. D'ailleurs, dans le monde occidental, on constate que la démocratie n'est pas la même par exemple en Scandinavie et en Angleterre que dans les pays de l'Europe du Sud. À ces éléments, il sied d'ajouter le haut degré d'instruction dont bénéficient les populations, qui les rend aptes à plus ou moins comprendre la nature des enjeux électoraux.

Ce n'est pas toujours le cas en Afrique noire, et singulièrement en RD Congo. Dans notre pays, la réflexion politique est à l'image des élites plus tournées vers la recherche de l'argent facile que la focalisation sur les problèmes de gestion de la cité. Sinon, étant donné que nous sommes condamnés à brûler les étapes pour tenter de coller à la marche du monde, une initiative comme les CPP (améliorée) de Laurent Désiré KABILA n'aurait jamais dû passer par pertes et profits. Cette idée peut éveiller l'intérêt des populations (et des élites naturellement) à la culture démocratique et provoquer en peu de temps la mutation des mentalités des masses marginalisées, affamées, efféminées, déçues par l'indépendance et amenées à se méfier de la politique. En fait, y aurait-il un jour un gouvernement africain qui aurait le courage de demander à la population son avis sur l'indépendance ?

Je propose que les CPP puissent se substituer aux administrations de base jusqu'au niveau de la commune et du territoire. Que seraient ces CPP ? Une structure de gestion au niveau de la rue, du village, du quartier, du secteur, de la commune et du territoire, constituée à chaque niveau par un exécutif nommé et révocable par un parlement élu auquel il rend compte.

La structure de base pourrait commencer au niveau de 10 parcelles en ville (*Nyumba Kumi*) chargée notamment des problèmes d'hygiène, de l'évacuation des déchets, de l'entretien des caniveaux, de la gestion de la tranquillité publique contre le bruit (bars et églises), de certains aspects de la sécurité par la lutte contre la délinquance et la primo-criminalité et surtout la collecte de l'impôt. Aucun citoyen n'aurait la possibilité d'échapper à son devoir fiscal. L'État pourrait, par conséquent, très rapidement trouver les moyens financiers qui lui manquent cruellement pour assumer ses missions dites régaliennes.

Pour donner toutes les chances de réussite à l'initiative, on choisirait de tester l'expérience dans deux communes urbaines (de l'intérieur) et deux territoires pendant 3 ans. Si elle réussit, elle serait progressivement étendue à tout le pays.

En même temps, évidemment, il faudrait l'émergence d'une justice forte et indépendante, elle-même soumise à la sanction d'une institution élue par les magistrats et auxiliaires de justice.

Toutefois, par honnêteté envers nous-mêmes, nous devons constater notre incapacité, pour des raisons culturelles, à accepter une justice indépendante, c'est-à-dire, de la part des gouvernants, la soumission à la loi commune. C'est pourquoi je reviens, une fois de plus, à mon idée d'impliquer les Blancs : choisir parmi eux le Procureur général de la République, quelques hauts magistrats à la Cour suprême, à la Cour constitutionnelle (qui tarde à voir le jour), à la Cour des Comptes, le Greffier en chef de la Cour

suprême, deux ou trois magistrats auprès des Cours d'Appel.

Par ailleurs, au lieu d'entretenir le climat de peur et la suspicion autour du Chef de l'État, Conseillers et Ministres devraient œuvrer, dans l'intérêt suprême du pays, à le convaincre de s'engager dans une mutation fondamentale de la gouvernance par une série de réformes profondes. L'une d'elles consisterait à organiser dans l'opposition un "cabinet fantôme", c'est-à-dire un gouvernement de l'opposition dont les Ministres pourraient par exemple toucher le tiers du salaire des Ministres en fonction, auraient un bureau avec deux collaborateurs également rémunérés par l'État.

Ces Ministres du "cabinet fantôme" fonctionneraient suivant un vade-mecum bien élaboré : réunion une fois par semaine avec leurs collègues en fonction à une heure précise dans un endroit précis ; ils seraient assermentés et mis au courant des principales questions de la gestion de l'État et seraient interdits de toute déclaration à la presse.

De cette manière, le pouvoir montrerait sa disposition à accepter l'alternance, à ne plus considérer les opposants comme des ennemis et à préparer une relève responsable. La tension chuterait dans le pays, tout le monde ayant l'impression de pouvoir participer à la gestion publique.

On ne peut s'empêcher de rêver : si les élites politiques pouvaient s'engager dans un tel schéma, le pays pourrait même se faire l'économie d'élections terriblement budgétivores pendant par exemple une décennie, consacrant les maigres ressources publiques aux questions plus essentielles de développement.

Si la politique (telle qu'elle se pratique en Afrique noire) consiste tout simplement à courir derrière l'argent pour mieux jouir de la vie, alors l'arriération aura encore quelques siècles devant nous. Lorsqu'on voit le bilan du demi-siècle des

indépendances, il n'y a pas de commentaires à faire. Haïti, devenu indépendant avant la Belgique, demeure dans la même situation que les pays d'Afrique noire, malgré des milliers de cadres formés en Europe et aux États-Unis.

Par exemple, nous tous qui sommes en admiration par rapport à la gestion responsable des dirigeants botswanais (bravo à eux), nous oublions de leur dire que la seule bonne gestion des finances publiques ne suffit pas à induire le développement. Ils devraient avoir l'intelligence et le courage d'associer les expatriés (par exemple les Asiatiques) pour poser une politique industrielle destinée à la transformation locale des métaux, donc la création, localement et pas seulement en ville, des fonderies et haut-fourneaux même artisanaux, comme les Chinois l'avaient fait dans les années 50 et les Anglais bien avant eux, aux 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> siècles.

Il n'y a pas de développement réel, sûr et irréversible, sans industrialisation. L'exemple de Qatar et autres émirats mérite une étude particulière. Le PIB du Qatar, 575.000 habitants, est de... 101.000 \$ par habitant (données de Google pour l'année 2008). États-Unis, première économie du monde : 14.000 \$ (2006, Google).

L'engouement des élites pour grossir leurs comptes en banque, bâtir des villas à faire rêver (comme on a vu à Pweto), voyager en jet privé ou en première classe, rouler dans les bolides les plus chers, collectionner les belles femmes n'est pas une attitude susceptible d'aider au développement de nos pays. Certes, dans les pays développés, les mêmes comportements ne sont pas absents mais ils sont dénoncés et,

généralement, conduisent à la déchéance. La politique doit être, chez nous aussi, perçue comme une quête pour léguer une œuvre à la postérité. Elle devrait être considérée comme un sacerdoce. Il y a plus de 40 ans, le Premier Ministre de l'Inde, Lal BAHADUR SHASTRI, diplômé d'Oxford, avocat du gouvernement pendant 31 ans, mourut sans avoir construit ou acheté une maison.

L'ancien Premier ministre français Pierre MESMER, un peu plus tard, eut ces mots dans une des émissions *radioscopie* de Jacques CHANCEL : "Mon seul regret est de n'avoir pas eu les moyens de me construire une piscine ". À sa mort, le compte personnel de Gamal ABDEL NASSER était crédité d'un montant de . . . 56 livres égyptiennes. Devenu Président, NASSER n'avait jamais quitté sa petite maison de Colonel de l'armée égyptienne, dans laquelle il termina ses jours. Ces hommes avaient eu une haute idée de leur devoir envers leurs pays et n'avaient pas cherché à s'enrichir. Ils demeurent vivants dans la mémoire collective.

Le monde nous considère, nous Africains, comme de grands enfants. C'est à nous à faire la démonstration du contraire, en commençant d'abord par prendre pleinement conscience de notre état d'arriération sur tous les plans. Le jour où nous serons capables de brider nos émotions pour tenter d'affronter froidement les problèmes, nous comprendrons qu'il n'y a pas de mérite à appauvrir son pays pour satisfaire ses appétits personnels de richesse ou de puissance, familiaux ou tribalistes et encore moins de dignité et d'honneur aux yeux de l'étranger. C'est alors seulement que nous nous approcherons de la solution de nos problèmes. C'est une question de lucidité, d'honnêteté envers nous-mêmes, de choix.

Albert KISONGA MAZAKALA  
Le 16 mars 2012

## **FONDATION PÈRE EVERARD : RAPPORT 2012**

**Vous trouverez ci-dessous le compte-rendu des aides que la Fondation Père EVERARD a distribuées à des étudiants à faibles revenus et qui ont été sélectionnés par rapport à leur situation et à leurs mérites. En leur nom, nous remercions les donateurs et nous les assurons que ces aides vont réellement profiter à des jeunes qui font de leur mieux pour réussir des études qui leur tiennent à cœur, malgré les problèmes et les écueils qu'ils rencontrent.**

**Comme chaque année, nous recevons plus de demandes que nous n'en pouvons satisfaire et nous tentons donc de faire la part des choses entre accepter plus de candidats et accorder des sommes suffisamment consistantes. Cette année donc, nous avons admis 23 candidatures (22 en 2011) et distribué 12.100 € (12.200 € en 2011). Nous sommes donc restés sur les mêmes bases que l'an dernier.**

**Les étudiants retenus sont tous originaires du Cameroun. Ils étudient à Charleroi, Fleurus, Mons, La Louvière, Namur et Liège. Ils se répartissent dans les branches suivantes : médecine, comptabilité, soins infirmiers, électricité, biologie médicale, électromécanique, physique, agro-industries, aérotechnique, marketing et assurances.**

**Les aides ont été réparties comme suit : 6 x 600 €; 17 x 500 € pour un total de 12.100 €**



**Nous renouvelons notre appel à la générosité des donateurs en faveur de la Fondation Père EVERARD qui aide les étudiants démunis du Tiers-Monde aux études en Belgique.**

**Ils ont besoin de vous. Nous comptons sur vos dons généreux, petits ou grands. Vous pouvez les verser au compte du CACEAC ASBL à Charleroi numéro BEO5 : 0001 1788 1975, avec la mention "Fondation Père EVERARD".**

**Si vous désirez recevoir une attestation fiscale pour votre don en faveur des étudiants du tiers-monde aidés financièrement par l'Asbl CACEAC (dans les critères de la Fondation ou en dehors), vous pouvez le verser au compte 000-0000041-41 de Caritas Secours International qui soutient notre projet, avec la mention "CACEAC projet P161".**

**À l'occasion d'un jubilé, d'un mariage ou d'un autre événement familial, songez à faire un double plaisir en désignant la Fondation comme bénéficiaire de la générosité de vos amis.**

**Grand et cordial MERCI de la part du CACEAC et de tous les bénéficiaires.**

## **Comment nous avons retrouvé Ambroise BOIMBO le voleur du sabre du Roi Baudouin le 29 juin 1960**

### **Introduction**

Le titre de la présente contribution s'inspire de celui de l'ouvrage que Henry-Morton STANLEY a publié en 1872 sous le titre "How I found LIVINGSTONE", dont la version française "Comment j'ai retrouvé LIVINGSTONE" date de 1884.<sup>20</sup> L'objectif assigné ici est de proposer le récit des démarches entreprises pendant plus d'une année pour identifier la personne qui a volé le sabre du Roi Baudouin à son arrivée à Léopoldville le 29 juin 1960.

D'emblée, force nous est de dire que cet incident n'a pas fait couler beaucoup d'encre au moment même, ni dans la presse congolaise ni dans la presse internationale : tout au plus quelques lignes dans les journaux pour relater un incident vite oublié, submergé par les nouvelles concernant l'implosion politique, économique et militaire du jeune État indépendant. Les journalistes présents à Léopoldville n'ont pas enquêté sur cette affaire, leur attention étant plutôt attirée par le discours surprenant de Patrice LUMUMBA et, quelques jours plus tard, par la mutinerie de l'armée congolaise et les sécessions des provinces minières du Katanga et du Sud-Kasaï.

Une des grandes gazettes du Congo, paraissant à Elisabethville (Lubumbashi), se limitait ainsi aux informations suivantes : "Léopoldville – Peu après son passage près du Monument du Roi Albert, la voiture décapotable, dans laquelle avaient pris place le Roi et KASAVUBU, a ralenti pour passer sur le front des troupes. Dans la foule enthousiaste qui s'approchait de la voiture pour acclamer, un Africain se précipita et s'empara du sabre du Roi, le sabre étant couché sur la banquette arrière de la voiture. Le Roi, pâle, ne parut pas remarquer le geste et ne bougea pas. Une jeep de la gendarmerie poursuivit aussitôt le voleur, le saisit, puis remonta le cortège avec le sabre et le voleur. Il ne fait aucun doute que, vu l'enthousiasme spontané de la foule, il ne s'agit nullement d'un geste menaçant, mais d'un déséquilibré ou d'un 'chercheur de souvenir' "<sup>21</sup>.

Reconstituons en quelque sorte les faits qui se sont produits le mardi 29 juin 1960 à 10h15. Des officiers belges et des soldats congolais de la Force Publique forment une haie d'honneur le long du Boulevard Albert 1<sup>er</sup> (actuellement Boulevard du 30 Juin). Massés par milliers, les gens attendent le passage de la voiture cérémonielle avec le roi Baudouin et le président KASA-VUBU. Soudainement, un homme noir surgit de la masse. Très élégamment vêtu, il court pendant un court instant derrière la voiture et, perçant le cordon des commissaires de police et soldats, il saisit, à la grande stupéfaction des forces de l'ordre et des spectateurs, le sabre royal qui se trouve sur la banquette arrière. Il titube quelques instants, fait plusieurs pas de danse, brandit le sabre et est maîtrisé par la police. Ces scènes ont été perpétuées sur clichés par le photographe allemand Robert LEBECK.

L'objet du délit est récupéré et le coupable est conduit au Camp Léopold II (l'actuel Camp Kokolo). Les premières enquêtes concluent à l'acte d'un malade mental, diagnostic confirmé une demi-heure plus tard par le psychiatre de la clinique Reine Elisabeth (actuellement Mama YEMO). Il semble qu'ensuite, sur ordre personnel du Roi Baudouin, le voleur du sabre soit libéré le même jour.

---

<sup>20</sup> Henry-Morton STANLEY, *How I found LIVINGSTONE*. Londres, Sampson Low, 1872 ; id., *Comment j'ai retrouvé LIVINGSTONE*. Paris, éd. Hachette, 1884.

<sup>21</sup> Art. On avait volé le sabre du Roi, dans : *L'Écho du Katanga*, 29<sup>ème</sup> année, n° 8300, Elisabethville, mercredi 6 juillet 1960, p. 4.



Qui était cet homme ? À la veille du cinquantenaire de l'indépendance du Congo deux cinéastes belges, jeunes et dynamiques, Bart VAN PEEL et Dries ENGELS, se sont aventurés à la recherche de cet individu dans le cadre de la réalisation d'un documentaire intitulé "Boyamba Belgique" ("Accueillez la Belgique"). Ils m'ont associé à leur initiative en me confiant la tâche de faire à ce sujet des investigations historiques. Tous, nous avons vite compris que des enquêtes sur le terrain s'imposaient. Finalement, deux voyages au Congo ont été entrepris.

### **Quatre candidats voleurs du sabre !**

À la veille de notre premier départ au Congo, le 8 septembre 2009, nous ne disposions que de trois noms de voleurs de sabre potentiels. Dans mon ouvrage "Congo 1955-1965 : van koning Boudewijn tot president MOBUTU", j'ai consacré quelques lignes à cet événement. Une coupure de presse, exhumée dans les Archives du Palais Royal à Bruxelles, identifiait un certain "DIOLENGA".<sup>22</sup>

Le 15 septembre 2009, un collaborateur scientifique aux Archives Nationales du Congo (ARNACO), MOBEMBO, nous accordait le regard dans un dossier mentionnant un certain "Ambroise DIOLENGA", comme auteur de l'acte, dans un petit article de presse : "Der Dieb des Königlichen Swarbe". Mon ami de longue date, l'archiviste en chef Antoine LUMENGANESO, était littéralement stupéfait : il voyait ce document pour la première fois, alors même qu'il était resté précisément sans réponse à ce propos lors d'une émission de télévision à laquelle il avait participé auparavant.

Cette première piste devait néanmoins s'estomper par la suite : des enregistrements réalisés par les cinéastes Bart VAN PEEL et Dries ENGELS sur base de leurs interviews avec Robert LEBECK, il ressortit en effet que les journaux et/revues allemands qui ont reproduit la fameuse photo, ont en réalité inventé le nom attribué au coupable. Le nom "DIOLENGA" était donc d'origine douteuse.

Au cours de l'enquête préliminaire, nous avons lu le livre volumineux que mon ami l'historien congolais Jean-Marie MUTAMBA MAKOMBO KITASHIMA a publié à Kinshasa en 1998, "Du Congo Belge au Congo indépendant 1940-1960" et dans lequel il identifie un certain "BOIMBO" comme le voleur du sabre du Roi Baudouin.<sup>23</sup> Nous avons organisé une rencontre avec lui immédiatement après notre arrivée au campus de l'Université de Kinshasa (Unikin). Il maintenait la thèse selon laquelle "BOIMBO" était le coupable mais il avouait qu'il ne se rappelait plus où il avait trouvé ce nom.

Passons au troisième candidat voleur de sabre. Les deux cinéastes avaient reçu l'indication d'un ancien coopérant belge, prétendant avoir fait la connaissance à Kikwit, dans les années septante, d'un certain "Longin" qui se présentait comme le vrai voleur du sabre. Ce qui était intéressant, il semblait encore en vie. Il est clair que cette information nous conduirait dans la province du Bandundu.

"DIOLENGA", "BOIMBO" et "Longin" sont les noms avec lesquels nous avons commencé notre exploration au Congo. Dès notre arrivée à Kinshasa cependant, s'est ajouté un quatrième nom, celui de "MAHUNGU". Le 11 septembre, nous rencontrions en effet mon ami le professeur KIMPIANGA MAHANIAH. Préparant un manuscrit sur la vie du président Joseph KASA-VUBU, il avait appris de l'ancien réseau du parti politique

---

<sup>22</sup> ZANA AZIZA ETAMBALA, Congo '55-'65: van koning Boudewijn tot president MOBUTU, Tielt, éd. Lannoo, 1999, p. 156.

<sup>23</sup> Jean-Marie MUTAMBA MAKOMBO KITASHIMA, Du Congo Belge au Congo indépendant : 1940-1960 : émergence des évolués et genèse du nationalisme, Publication de l'Institut de Formation d'Études Politiques, Kinshasa, 1998, p. 176.

"l'ABAKO" (Alliance des Bakongo) que l'homme qui avait arraché le sabre au Roi Baudouin était un membre de cette formation politique et qu'il s'appelait "MAHUNGU". Son acte était associé avec le mythe Kongo du retour de l'épée.<sup>24</sup>

Lors d'un deuxième voyage de recherches, effectué en janvier-février 2010, le Professeur KIMPIANGA MAHANIAH nous avait arrangé une entrevue avec Papa Jean HEKAMANU, ancien membre de l'Abako, qui habitait déjà à Léopoldville en 1960.<sup>25</sup> Il présentait MAHUNGU comme un affilié fanatique de la turbulente "Jeunesse de l'Abako" (Jabako). Papa HEKAMANU essayait de nous convaincre que MAHUNGU assistait à toutes les réunions de la Jabako et qu'il aurait posé cet acte dans le contexte, nerveux, de la marche du pays vers l'indépendance. Jean BOLIKANGO (1908-1982), le leader incontesté du Parti de l'Unité Nationale Congolaise (PUNA) et l'ambitieux représentant des "Gens du Haut" ou des "Bangala" à Léopoldville, au retour de la Conférence de la Table Ronde à Bruxelles, vers la fin de février 1960, criait haut et fort qu'il tenait le document de la déclaration de l'indépendance dans sa serviette.<sup>26</sup> Les Bakongo s'en inquiétaient, se demandant pourquoi ce document avait été donné aux Bangala, les ennemis politiques des Bakongo. C'est la raison pour laquelle ils tenaient à ce que le Roi Baudouin en personne vienne au Congo s'en expliquer. Selon Papa HEKAMANU, c'est ce qui aurait motivé le nerveux MAHUNGU à arracher au Roi le sabre, le symbole de la souveraineté.

Papa HEKAMANU ajouta que lorsque MAHUNGU vola le sabre, le président KASA-VUBU aurait fermé les yeux et aurait dit : "Laisse-le, je m'occuperai de lui moi-même !". MAHUNGU était décédé autant d'années plus tard, mais notre interlocuteur n'était pas en mesure de nous indiquer, ni la date, ni – surtout – le lieu de son inhumation.

Ce récit ne me semblait pas très plausible ; surtout, il perdit beaucoup de sa crédibilité lorsque, le lundi 25 janvier 2010, à Mbanza Gungu (Thysville), le Professeur BADIKA NSUMBU, anthropologue, m'expliqua que le nom MAHUNGU doit être associé à un héros fabuleux de la tradition Kongo. J'étais désormais persuadé que l'hypothèse "MAHUNGU" était née de l'imaginaire Bakongo.

### **Le récit de Longin NGWADI NGWAMENENE**

Pendant la première mission d'étude, toute notre attention allait à la figure et au récit de Longin. Nous avons eu une longue conversation avec lui et il a été longuement filmé. L'entretien le plus important a eu lieu le 12 septembre. Mon expérience dans les recherches sur les mouvements prophétiques et messianiques congolais me rendait tout de suite extrêmement méfiant à l'égard des déclarations de Longin qui, sur place, était plus tôt considéré comme un plaisant bouffon du village. Du point de vue cinématographique et littéraire, sa figure était très passionnante.

Longin nous raconta qu'il avait travaillé pendant trois ans pour le Grec DIMITRIU, à l'époque coloniale. Quand celui-ci rentra en Europe, il resta sans travail durant une longue

<sup>24</sup> Charles-André GILIS, KASA-VUBU au cœur du drame congolais. Bruxelles, éd. Europe-Afrique, 1964. M'POYO KASA-VUBU Justine, Joseph KASA-VUBU, mon père : De la naissance d'une conscience nationale à l'indépendance, Bruxelles, éd. Chabassol, 1985. Benoît VERHAEGEN (avec la collaboration de Charles TSHIMANGA), L'Abako et l'indépendance du Congo Belge. Dix ans de nationalisme kongo (1950-1960), Tervuren-Paris, éd. Institut Africain-CEDAF- L'Harmattan, Afrika Studies n° 53-54-55, 2003.

<sup>25</sup> Le professeur KIMPIANGA MAHANIAH a publié plusieurs ouvrages intéressants. Cfr. KIMPIANGA MAHANIAH, La maladie et la guérison en milieu Kongo. Kinshasa, éditions du Centre de vulgarisation agricole (Edicva), 1982 ; Id., Grandir et vieillir au Manianga-Luozu : Vie et époque de Mbuta Mahania 1900-1975, Kinshasa, Edicva, 1983 ; Id., L'impact du christianisme au Manianga (1880-1980), Kinshasa, Edicva, 1988 ; Id., Repenser le commerce au Manianga, Kinshasa, Edicva, 1990.

<sup>26</sup> LWAMBA BILONDA & KASONGO Wa KASONGO, art. BOLIKANGO AKPOLOKAKA (Jean), dans: Biographie Historique du Congo, Centre d'Études et de Recherches Documentaires sur l'Afrique Centrale (CERDAC), Collection Documents et Travaux, vol. XX, Lubumbashi, 2000, p. 2-7.

période.<sup>27</sup> En 1952-1953, il est engagé à "la Maison Blanche", un lieu de réunion pour Blancs, où il fit également la connaissance de cinq Congolais dont KALONJI de Luluabourg et MUNYAMA de Coquilhatville. "La Maison Blanche" est indubitablement le bâtiment où siégeait le Gouvernement local, c'est-à-dire là où travaillait le Gouverneur général. Patrice LUMUMBA et KALONJI ont été nommés membre de cette institution en mars 1960.

Notre interlocuteur raconte ensuite qu'il a été le "boy" (ou domestique) du Gouverneur général Léon PÉTILLON qui, d'après lui, avait une fille qui s'appelait Jacqueline. Il aurait accompagné la famille PÉTILLON quand celle-ci se serait rendue à l'Exposition Universelle de Bruxelles en 1958. Parmi les autres participants au voyage, il y aurait eu notamment Cléophas KAMITATU. Selon ses dires, il a résidé pendant six mois en Belgique. Il ne se rappelle presque plus rien de l'Exposition sauf qu'il a été à Namur, qu'il a vu un pont qui reliait la Belgique à l'Angleterre et qu'il a vu un train rouler sous la terre. D'autres impressions : les Belges mangeaient beaucoup d'œufs, de jambon, de saucisses, de beefsteaks, de la salade avec mayonnaise, des pommes de terre, des concombres, etc. La femme du Gouverneur général l'aurait bien observé pour constater s'il savait bien manger avec une fourchette.

Il convient de noter ici que Léon PÉTILLON est rentré en Belgique au début de 1958, non pas pour aller à l'Exposition, mais parce que son mandat expirait. Il est entré au gouvernement Gaston EYSKENS, comme ministre du Congo belge et du Ruanda-Urundi, en juin de la même année. Les cinéastes VAN PEEL et ENGELS avaient pris contact avec la fille de Léon PÉTILLON qui ne s'appelle pas Jacqueline et qui n'a jamais rencontré Longin.

Longin prétend aussi qu'il a commis l'acte aux alentours de l'Hôtel Memling, au Monument du Chemin de Fer Matadi-Léopoldville. Remarquons que ces deux endroits ne se trouvent pas dans les mêmes environs. Le vol du sabre s'est produit, comme il a été indiqué plus haut, tout près du Monument Albert I<sup>er</sup>, au début du Boulevard du même nom (actuellement Boulevard du 30 Juin).

Selon Longin, le Roi se promenait à pied. Quand il l'a vu, il aurait senti une métamorphose, il ne contrôlait plus son corps et c'est dans cet état d'inconscience qu'il serait allé arracher le sabre au Roi. Celui-ci ne voulut pas qu'il soit arrêté ; il lui dit qu'il allait encore lui envoyer un cadeau. Mais à son grand étonnement, BOMANS, le Gouverneur de Léopoldville, est arrivé le lendemain à 4h, escorté de soldats, à son domicile sis Avenue Isoki n° 118 pour lui passer les menottes. On l'a conduit à la prison du Camp Kokolo où il a été jeté au cachot et sérieusement torturé pendant trois jours. Après trois mois, il a quitté Léopoldville de crainte de retourner en prison ou d'être assassiné et il s'est exilé à Kikwit.

Ce qui rend sa narration davantage intéressante, c'est son assertion selon laquelle lors du passage du couple royal belge à Kikwit en 1975, à l'occasion du dixième anniversaire de l'indépendance du Congo, il aurait perturbé le cortège pour se présenter au Roi et lui demander s'il se souvenait encore de l'incident du 29 juin 1960. Il aurait été empoigné au collet par la Sûreté zaïroise et emmené manu militari à la prison.

Pourquoi a-t-il arraché le sabre du Roi ? D'après ses déclarations, il ne l'a pas fait pour agresser le Roi, mais pour voir si les Belges avaient vraiment l'intention de donner l'indépendance aux Congolais. Le *mbeele ya kimfumu* ou le couteau du chef est un attribut qui devait être dans des mains congolaises.

Nous avons finalement confronté Longin avec le cliché célèbre de Robert LEBECK figurant le vol du sabre. Ce qui nous a fort surpris, c'est qu'il a fait semblant d'être

---

<sup>27</sup> Nous n'avons pas trouvé trace du Grec DIMITRIU dans : Georges ANTIPPAS, Pionniers méconnus du Congo Belge, Bruxelles, 2007.

pratiquement aveugle et de ne rien voir. Comme s'il ne connaissait pas la photo et qu'il avait peur de s'identifier au voleur du sabre sur la reproduction. Il semblait fort gêné parce qu'il venait aussi de donner une description des vêtements qu'il portait ce jour et qui ne correspondaient nullement avec ceux que l'on voyait sur la photo.

Une question s'impose dès lors : qu'est-ce qui a amené Longin à s'identifier au voleur du sabre ? En analysant les autres clichés du vol et de l'arrestation, l'un d'eux a attiré plus spécialement notre attention : parmi les soldats qui arrêtent le voleur du sabre, il y en a un qui possède les mêmes traits de visage que Longin ! Peut-être Longin n'a-t-il pas vu le vol, mais il est possible qu'il ait été impliqué d'une manière ou d'une autre dans l'arrestation du coupable. Alors, était-il impliqué comme soldat ? Comme agent de la sûreté ? Comme simple passant ?

### **Papa MOLANGI nous met sur la bonne piste**

Le même 12 septembre, à Kikwit, nous rencontrons Papa Louis Serge MOLANGI, fils d'un soldat de la Force Publique, né à Elisabethville (actuellement Lubumbashi). Sa maman ayant refusé qu'il aille au Séminaire à Kongolo, il a fait ses études à Leverville (Bandundu) et à Léopoldville où son père était affecté. Il a commencé à travailler pour l'OTRACO (Office de l'exploitation des Transports Coloniaux au Congo, créé en 1935) à Léopoldville en 1953. En 1959, il est à Stanleyville pour se trouver en vacances à Léopoldville en juin 1960.<sup>28</sup>

Papa MOLANGI confirme avoir été témoin oculaire de la scène du vol : "Le Roi ne bougeait pas du tout. Le voleur du sabre est arrêté et conduit au Camp Léopold II. Quand, le soir, le Roi apprend que le voleur avait été emprisonné, il a exigé sa libération". Il recadre également les événements dans un contexte mythique. Car, lorsque Jean BOLIKANGO est revenu de la Conférence de la Table Ronde, il a fait croire aux gens qu'il avait l'indépendance dans la poche. Il aurait crié : *Bolingi nabimisa indépendance ?* (Vous voulez que je sorte l'indépendance ?). Les gens auraient répondu : *Tika, sinon Bakongo bakobotela yango !* (Ne fais pas ça, sinon les Bakongo te l'arracheront !).

À son avis, certains Belges pensaient même qu'il s'agissait d'un attentat. Pour sa part, Papa MOLANGI est convaincu que le voleur n'a pas agi délibérément. Mais les Congolais se posaient beaucoup de questions à ce sujet. Et le nom de "BOIMBO" circulait déjà à ce moment pour désigner le coupable. Pour les uns, celui-ci était originaire de la Province de l'Équateur comme Jean BOLIKANGO ; pour les autres, en revanche, c'était un homme du Bas-Congo, de la région d'où Joseph KASA-VUBU était issu.

Il frappe aux yeux qu'ici le récit de notre informateur s'accorde quelque peu avec celui de Papa Jean HEKAMANU. Dans les deux cas, l'antagonisme entre Bangala et Bakongo est bien souligné. Les deux versions ne diffèrent que sur un point : l'un met en exergue le point de vue des Bangala tandis que l'autre souligne celui des Bakongo.

Il reste à connaître l'identité du voleur du sabre. Le 30 juin 2003, Papa MOLANGI était invité par une station de radio locale afin de parler de l'indépendance du Congo. Pour préparer l'interview, il avait établi un aide-mémoire dans lequel il avait noté l'anecdote suivante :

---

<sup>28</sup> Après l'indépendance, Louis Serge MOLANGI a été administrateur territorial à Kahemba, dans le Kwango, avant d'être attaché au cabinet de DELVAUX, ministre des Travaux Publics. En 1964, il est à Luluabourg commissionnaire de la vulgarisation de la constitution dans la commission constitutionnelle. Après, il sera également collaborateur de TAKIZALA, ministre provincial du Bandundu.

"Incident = *bokanga yandi* – Camp Kokolo ; libération (Ambroise BOIMBO – Kigoma 144, + 181 ..."

Le document manuscrit de quatre pages qu'il m'a transmis contient donc le nom d'un des candidats – voleurs de sabre.

Naturellement, je lui demandai d'où il tenait ce nom. Il se rendit alors dans sa bibliothèque et sortit un morceau de journal retraçant l'histoire du Zaïre. Mais il s'agissait de la seconde partie du journal, de la page 11 jusqu'à la page 24, qui couvre la période de "la nébuleuse naissance d'une nation ... *pax belgica* ... BULA MATARI ..." jusqu'à l'autonomination de Maréchal de MOBUTU SESE SEKO à la fin de 1984. Plus étonnant encore : une illustration était coupée, dont Papa MOLANGI prétendait qu'elle représentait le voleur de sabre ; ce serait donc celle de Robert LEBECK. À ma question s'il connaissait le nom du journal, il répondit qu'il n'était pas sûr mais qu'il croyait qu'il s'agissait du journal "Elima". La date de l'édition n'est pas mentionnée non plus. Mais il a eu la gentillesse de me confier ce document qui sera d'une utilité considérable par la suite.

### **Les versions de NDONGALA et d'autres voisins**

Notre deuxième expédition s'est effectuée en janvier 2010. Nous nous sommes rendus à la parcelle n° 144, Rue Kigoma à Kinshasa. Malheureusement, les habitants occupaient cette maison depuis les années quatre-vingt et déclarèrent ne plus se souvenir des propriétaires précédents, et encore moins d'un voleur de sabre. Heureusement, comme cela se passe très souvent à Kinshasa, en peu de temps des curieux et des badauds se rassemblèrent autour de notre team, attirés qu'ils étaient par la présence d'une caméra. Je profitai de l'occasion pour leur expliquer le but de notre passage et ils nous renvoyèrent vers quelques voisins qui habitaient dans cette rue depuis plus d'un demi-siècle.

C'est ainsi que nous sommes arrivés chez un homme qui, bien que né à Kisantu le 14 juin 1942, était arrivé dans ce coin avant l'indépendance. Son nom : NDONGALA. Son père, un commerçant, avait acheté la parcelle dont il a hérité depuis lors. Il dit avoir étudié successivement dans les établissements scolaires des paroisses St Pierre, Ste Anne et St Raphaël. Il s'était alors lancé dans la musique moderne congolaise, ayant même joué comme batteur dans "African Jazz" avec le fameux chanteur Édouard LUTULA alias Edo, puis, à partir de 1962, dans l'orchestre "Vox Africa" (fondé en 1962 par BOMBENGA W'EWANDO Jean, alias Jeannot BOMBENGA).<sup>29</sup>

NDONGALA nous a expliqué avoir bien connu "Vieux Ambroise" ; il nous a donné des informations détaillées à son sujet : c'était un Mongo de la Province de l'Équateur, qui très probablement appartenait à l'"Unimongo", la formation politique de Justin BOMBOKO. C'était un homme honnête, un électricien de métier, qui s'était une fois rendu à leur domicile pour réparer le réfrigérateur. Il était très populaire dans le quartier et fréquentait un bar célèbre du quartier, "Amuzu".

Un jour, il est devenu mentalement malade. Les gens de son entourage se demandaient s'il n'avait pas pris un *nkisi* ou l'un ou l'autre produit magique. Il commençait à se laver dans les eaux sales des égouts, il insultait tout le monde et se déshabillait totalement ou au contraire s'habillait très soigneusement. Il a fini par quitter un beau jour la parcelle de la famille, pour disparaître définitivement. NDONGALA croit que c'est vers l'année 1977.

---

<sup>29</sup> Nous n'avons pas retrouvé de notice biographique sur lui dans : Jean-Pierre François NIMY NZANGA, Dictionnaire des immortels de la musique congolaise moderne. Louvain-la-Neuve, éd. Bruylant – Academia s.a., 2007. Sur l'histoire de la musique congolaise moderne, cfr. MANDA TCHEBWA, Terre de la chanson : la musique zaïroise hier et aujourd'hui. Louvain-la-Neuve, éd. Duculot, 1996.

Entre-temps, les cinéastes Bart VAN PEEL et Dries ENGELS avaient décidé de demander l'intervention du curé de la paroisse. Au cours d'une célébration eucharistique aux aurores, à laquelle assistaient surtout les vieux du quartier, le prêtre invita ceux qui habitaient déjà dans la paroisse à l'époque de l'indépendance et qui se souvenaient encore des événements, ou d'autres vieux habitants, à se présenter. L'initiative s'est révélée payante : un paroissien, qui a préféré demeurer dans l'anonymat, s'est manifesté. Appartenant, selon lui, au même groupe ethnique que BOIMBO, il leur a donné les informations biographiques suivantes : "Ambroise BOIMBO était né à Bokele, tout près de Monkoto dans la province de l'Équateur, vers 1926. Il avait fréquenté l'école primaire catholique à Wafanya. Il avait un frère plus jeune qui plus tard s'est installé à Bruxelles. Il avait été à l'école militaire de Luluabourg où il a appris l'électricité".

Selon ses dires, BOIMBO a habité cette parcelle pendant environ six années. Il exerçait le métier d'électricien. Il s'est marié deux fois. Le premier mariage, avec maman Cécile, n'a laissé aucune descendance, tandis que deux enfants sont nés du second mariage, avec une certaine BALINGA : un fils, nommé Félix, déjà décédé ; une fille, du nom de Maguy, qui vit encore à Monkoto. Maman BALINGA a abandonné Ambroise BOIMBO lorsqu'il a perdu la raison et est retournée avec sa fille dans sa région natale, où elle a fondé un nouveau ménage.

Notre informateur dit encore que BOIMBO est mort vers 1980 et qu'il est allé laver son corps. Il assura qu'Ambroise BOIMBO a été enterré au cimetière de Kintambo à Kinshasa.

### **Le récit de Papa MAYEMBE**

Il y a lieu de reconnaître que les renseignements fournis par ce vieillard étaient de très grande valeur. Mais ils ne suffisaient pas à nous convaincre de façon irréfutable de l'identité réelle du voleur du sabre du Roi Baudouin. Moins d'une semaine plus tard cependant, notre enquête connaîtra son dénouement.

Animés par la volonté de mobiliser et de sensibiliser le tout Kinshasa, nous avons fait appel, le lundi 18 mars, à mon ami le Père Bruno, alors directeur de la "Radio Télévision Catholiques" de Kinshasa. Il accepta de laisser faire dans ses studios un montage dans lequel serait montrée la célèbre photo de Robert LEBECQ. En outre, il marqua son accord pour retransmettre durant toute la soirée, une interview enregistrée avec le cinéaste Bart VAN PEEL. Un journaliste annonça à cette occasion le projet de recherche en français et en lingala, invitant tous ceux qui disposaient d'information à nous contacter sur deux numéros de portable.

Nous sommes alors partis dans le Bas-Congo, dans le Manianga plus précisément, où nous avons travaillé à Luozi avec le Professeur KIMPIANGA MAHANIAH, notre compagnon de route. Ce voyage n'a strictement rien apporté de spécial à l'enquête. Mais à notre retour à Kinshasa, le mardi 26 janvier, je reçus un coup de fil du professeur KIANGU SINDANI, historien à la Faculté de Lettres de l'Unikin, m'informant qu'un certain MAYEMBE lui avait téléphoné. Celui-ci prétendait avoir des renseignements spéciaux sur le voleur du sabre.

Je n'ai pas tardé à contacter MAYEMBE et rendez-vous fut fixé pour le mercredi matin 27 janvier à son domicile, dans le quartier "Jamaïque" tout proche du "Pont Lunda Bululu" à Kitambo. Est-ce le hasard, nous l'ignorons, mais MAYEMBE se présentait comme originaire lui aussi de Kikwit où son papa avait été cuisinier d'un administrateur territorial belge. D'ailleurs, sa famille avait suivi ce Blanc lors de son affectation à Lubumbashi.

Papa MAYEMBE nous raconta qu'il avait très bien connu Ambroise BOIMBO, un ancien militaire, à l'époque où il travaillait à l'Institut Makanda Kabobi, l'école du parti unique "Mouvement Populaire de la Révolution" (MPR).<sup>30</sup> Le Professeur GAMBEMBO, un des plus grands idéologues de ce parti, avait émis l'idée de créer un "Musée de l'Histoire Nationale", ayant pour objectif de familiariser les Zaïrois de manière simple avec l'histoire de leur pays, ceci à l'aide de documents écrits et d'un matériel iconographique. Celui-ci a été intégré aux bâtiments de l'"Institut des Musées Nationaux du Zaïre" (actuellement : Institut des Musées Nationaux du Congo, IMNC).

Il nous expliqua que c'est dans ce cadre qu'une recherche a été organisée pour retrouver l'homme qui, le 29 juin 1960, avait arraché le sabre du Roi Baudouin. L'enquête s'est déroulée dans les années 1977-1978 et s'est arrêtée sur la personne d'Ambroise BOIMBO. Ce dernier a alors été engagé comme un témoin vivant, son travail consistant à guider les visiteurs, tout en répétant son acte "héroïque".

D'après le récit de Papa MAYEMBE, Ambroise BOIMBO a été arrêté après le vol. Il aurait même passé deux ans à la prison de Luzumu. Il semble ensuite qu'il ait longtemps erré dans les rues de la capitale, tantôt des fleurs à la main, tantôt criant qu'il pouvait prédire l'avenir des vedettes de la musique moderne congolaise. Le nouveau héros est décédé dans les premiers mois de 1980, trois ans à peine après l'inauguration du Musée.

J'ai ensuite demandé à notre interlocuteur si nous pouvions consulter les archives du Musée de l'Histoire Nationale du Zaïre. Mais il fut désolé de nous annoncer que ces archives ont été détruites lors de l'entrée des troupes de l'AFDL de Laurent-Désiré KABILA dans la capitale en mai 1997. Il avait cependant conservé une petite coupure de presse avec la photo de Robert LEBECQ. Et cette fois, il était possible d'identifier ce document : "Zaïre, n° 445, 14 février 1977" !

### **La dernière étape : vers la bibliothèque du CEPAS !**

Nous sentions que le dénouement était imminent. Aussi avons-nous entamé une exploration infernale, à la recherche des journaux "Elima" et "Zaïre". Dans l'après-midi du 27 janvier, nous nous sommes rendus à la bibliothèque du CEPAS, gérée par les Pères Jésuites, à la Gombe. C'est une des meilleures bibliothèques de la ville. Nous y sommes arrivés à 14h, une heure avant la fermeture. Grâce à l'intervention de mon ami le Père Jan EVERS, le personnel s'est mis à notre service avec le plus grand dévouement. Nous avons commandé l'édition de "Zaïre" de février 1977 et "Elima" de 1985. En outre, nous supplîâmes le bibliothécaire de chercher pour nous tous les numéros spéciaux de juin 1985 : à l'occasion du 25<sup>ème</sup> anniversaire de l'indépendance et de la visite du couple royal belge, il y avait en effet une chance, réelle, que l'on reparle des visites précédentes du Roi Baudouin, notamment celle de juin 1960. Le bibliothécaire promit de chercher tout cela et nous invita à se présenter de nouveau à la bibliothèque le lendemain matin.

Évidemment, le jeudi matin à 9h pile, nous campions devant la porte de la bibliothèque ! Ni le numéro du "Zaïre" de février 1977, ni l'édition spéciale de "Zaïre" du 30 juin 1985 ne nous révélèrent la solution. Nous ne fûmes pas plus heureux dans le dépouillement du journal "Elima". Et c'est avec un petit pincement au cœur que nous acceptâmes l'édition spéciale de "Salongo" du 30 juin 1985 ... un journal dont le directeur et rédacteur en chef était BONDO NSAMA, mais le concept de ce numéro spécial était de

---

<sup>30</sup> MAKANDA KABOBI Hubert a été nommé membre du Bureau Politique du MPR en 1972. Il est décédé peu de temps après. Mais il avait déjà initié le projet d'une école du parti pour la formation des cadres du pays. Après sa fondation, cet institut a été baptisé de son nom le 15 août 1974. Cfr. Isidore NDAYWEL è NZIEM, Histoire générale du Congo : de l'héritage ancien à la République Démocratique. Paris – Bruxelles, éd. CGRI – Duculot, 1998, p. 676.

MUISSA Camus, qui avait une expérience journalistique déjà consommée à l'époque coloniale. Il avait fondé "Quinze", un journal "indigène" et "indépendant" que l'Administration coloniale avait interdit après quelques numéros en 1957. C'est dans ce numéro que nous avons trouvé la confirmation écrite de l'identité du voleur du sabre du Roi Baudouin, le 29 juin 1960 : La folle célébrité d'un fou joyeux. BOIMBO, le voleur de l'épée du Roi – témoignage de son cousin BOKALA.

Le citoyen BOIMBO (Ambroise), le " fou joyeux " de l'épée historique du Roi Baudouin, est né à Bokele (zone de Monkoto) en juillet 1930. Très jeune, il dut se débrouiller au village, puisque son père avait gagné Léopoldville en 1933, en quête d'emploi. Son oncle paternel l'amenait assez souvent dans ses champs. Et à chaque fois, le jeune BOIMBO devait être le point de mire des palabres du village : on l'avait surpris en flagrant délit en train de voler du manioc dans un champ voisin.

Finalement, le clan décida de le confier à un lointain cousin habitant Wafanya. Là, le jeune BOIMBO termina ses six années primaires, toujours avec des 'problèmes' de pick-pocket, de provocations, de bagarres, ce qui finit par le faire renvoyer de l'école. Entre-temps, son père, cuisinier de profession chez un agent d'Entrelco (Entreprises d'Installations Électriques), fit descendre sa famille à Kinshasa et BOIMBO atterrit ainsi sur la rue Kigoma n° 144. Il avait 16 ans.

Son père le fit engager comme aide-électricien et voilà notre BOIMBO plongé dans la vie de la grande ville. Toujours turbulent, toujours spécialiste du vol à la tire, ce qui lui rapportera un soir, toute la paie d'un camarade de service. Ce dernier pria ses copains toute une semaine pour qu'on lui restitue son avoir. Mais en vain. Alors, il se décida d'aller consulter 'Mama Marie', réputée spirite de la rue Lowa.

BOIMBO, n'osant pas avouer son forfait, fut pris d'un tel remords qu'il en devint malade d'hypertension. Nous sommes en 1956. BOIMBO, malade, préféra le chemin du *Zebola* (parce que, disait-il, un vilain esprit avait juré de le posséder) aux soins de l'hôpital des Congolais (actuellement Hôpital Mama YEMO).

Les séances de purifications succèdent aux séances d'exorcisme, sans que l'état de BOIMBO ne s'améliore. Un mois d'absence, et c'est le licenciement, le chômage, les difficultés quotidiennes. BOIMBO est convaincu que c'est son copain, à qui il a volé la paie, qui lui a jeté le mauvais sort. Il n'en démordra plus et commencera ainsi à errer jour et nuit dans le quartier Ruwet.

Jusqu'à ces jours d'effervescence des retours des leaders politiques de la Table Ronde belgo-congolaise. 'Voilà, j'ai l'indépendance dans ma serviette', criaient les uns. 'Le jour de l'indépendance, où les Noirs devront tout prendre aux Blancs' demandaient les autres. 'Le Roi Baudouin en personne viendra nous accorder l'indépendance' ! Dans la petite tête déséquilibrée de BOIMBO, toutes ces incantations se déroulaient comme un film. Et sa 'petite idée' germa dans son cerveau malade. Et le tour était joué, ce 29 juin 1960, à 10h. 15 minutes ! Une folle célébrité d'un fou joyeux, BOIMBO (Ambroise), né à Bokele en 1930 décédé à Kinshasa en 1981 ! "<sup>31</sup>

Ce document m'a donné la certitude que BOIMBO Ambroise était sans conteste l'homme qui avait arraché le sabre au Roi Baudouin ce 29 juin 1960. J'étais d'autant plus heureux, qu'il s'agit d'une preuve écrite et que je n'avais pas été obligé de m'appuyer uniquement sur des sources "orales" !

---

<sup>31</sup> Art. 29 juin 1960: La folle célébrité d'un fou joyeux. BOIMBO, le "voleur d'épée du roi", témoignage de son cousin BOKALA, dans : Salongo (numéro spécial : 25<sup>ème</sup> anniversaire), Kinshasa, 30 juin 1985, p. 14.



Dans l'après-midi, Bart VAN PEEL et Dries ENGELS se sont encore rendus, en compagnie de Papa MAYEMBE et d'un agent de la Sûreté nationale congolaise, au cimetière de Kintambo afin de trouver la tombe d'Ambroise BOIMBO. Ils ont sensibilisé et mobilisé plusieurs jeunes désœuvrés, squattant ce cimetière. À chacun, ils ont donné une petite feuille avec le nom de BOIMBO et puis ils ont commencé l'ultime recherche. La tombe a été trouvée juste avant le crépuscule. Deux jours plus tard, ils sont partis à Monkoto pour y rencontrer Maguy, la fille d'Ambroise BOIMBO.

## Épilogue

Pendant notre séjour à Kikwit, nous avons rencontré le Professeur KIBARI NSANGA, licencié en histoire et préfet d'études dans une école secondaire. Il nous a informés de ses rencontres avec David VAN REYBROUCK, lors de ses passages dans la ville. Cet écrivain préparait alors un manuscrit sur l'histoire du Congo. Convaincu que Longin NGWADI NGWAMENENE était l'auteur de ce coup, il tenait à consacrer tout un chapitre à cet incident. Au moment du montage du documentaire, David VAN REYBROUCK publia son ouvrage : une œuvre magistrale qui a récolté un immense succès.<sup>32</sup>

Le livre a par ailleurs été couronné de plusieurs prix littéraires. Mais dans un article paru dans "De Standaard", du vendredi 7 mai 2010, le cinéaste Bart VAN PEEL et moi-même, nous avons mis en doute la thèse de David VAN REYBROUCK. J'ai par la suite expliqué dans "Campuskrant", la revue de la Katholieke Universiteit Leuven, que l'équipe avait travaillé méthodiquement pour trouver la trace d'Ambroise BOIMBO. L'auteur de "Congo, een geschiedenis" a réagi en disant que "quelqu'un qui construit une cathédrale doit accepter que de temps à autre un chien pisse contre les murs!" Il faisait ici bien entendu une allusion à moi. Cette réaction n'a en rien diminué le bonheur que nous avons eu à retrouver le vrai voleur du sabre du Roi. C'est un bonheur partagé avec les Congolais qui ont fort applaudi le documentaire lors de la première montrée à Kinshasa en août 2010. Quant à moi, je ne me vante pas trop : en réalité je n'ai fait autre chose que de dépoussiérer un document de grande valeur historique, rédigé en juin 1985 par Vieux MWISSA Camus.

ZANA AZIZA ETAMBALA

## **La guerre à l'Est de la RD Congo** **et la nécessité d'une autre consultation populaire**

*Des députés inquiets après la rencontre de Kingakati ! Tel est l'un des messages que nous pouvons lire sur le site de la RFI Afrique (ce mercredi 16 mai 2012). Que sont-ils allés chercher à Kingakati ? Débattre sur la solution à "la guerre de basse intensité" sévissant à l'Est de notre pays avec "un acteur apparent" ! Leur inquiétude est-elle justifiée ou est-elle tout simplement un résultat de leur cupidité et/ou de leur ignorance après le coup d'État administratif de décembre 2011 ? D'où nous viendra le salut ? De plusieurs actions à impacts visibles. Une consultation populaire ne serait pas à exclure.*

**A**près le coup d'État administratif orchestré par "le pouvoir de fait" en place à Kinshasa, "Joseph KABILA" consulte les députés du Nord-Kivu sur la guerre de 'basse intensité' qui sévit dans cette partie de notre pays depuis 1996.

"Trompeur, le terme 'basse intensité' peut donner l'impression que les dégâts sont moindres. En réalité, ils ne sont moindres que pour les Etats-Unis". Ainsi, écrit Michel COLLON, la guerre de basse intensité que Washington a déclenchée contre le Congo (à travers les armées du

<sup>32</sup> David Van Reybrouck, Congo, een geschiedenis, Éd. De Bezige Bij, Amsterdam, 2010.

Rwanda et de l'Ouganda voisins, à travers diverses milices), cette guerre a fait cinq millions de mort (et même plus) et elle a paralysé le développement du Congo. (M. COLLON, *Les 7 péchés d'Hugo Chavez*, Bruxelles, Investig'Action, 2009, p. 393). Comment Joseph KABILA peut-il, après la récente signature d'un nouvel accord de sécurité avec le Rwanda, après celui tenu secret de 2009, vouloir trouver une issue à une guerre dans laquelle il constitue un problème ? Pour rappel, l'accord a été paraphé dans le week-end par le ministre rwandais de la défense, le général James KABAREBE ainsi que son homologue congolais NTAMBO LUBA, indique un communiqué émanant du bureau du porte-parole de l'armée rwandaise (Xinhaunet).

Selon la RFI (de ce mercredi 16 mai 2012), "près d'une quarantaine d'invités, des députés issus de l'opposition et de la majorité, étaient invités par le président de la RD Congo, Joseph KABILA, dans sa ferme privée de Kingakati. L'échange a tourné autour de la situation dans le Nord-Kivu. Après plus de deux heures de discussions, la solution à la crise n'a pas été trouvée et l'inquiétude a gagné de nombreux députés".

Pourquoi la solution à cette crise n'a-t-elle pas été trouvée ? Qui en sont les acteurs majeurs et apparents ? Pourquoi faut-il consulter une quarantaine de personnes au sujet d'une crise impliquant tout le pays ? Pourquoi faire cela après des consultations populaires (élections de novembre et décembre 2011) dont les résultats connus à ce jour n'ont été conformes ni à la justice ni à la vérité ?

Il ne sert presque plus à rien de rappeler que les acteurs apparents de cette guerre de basse intensité sont connus. Un exemple. C'est Joseph KABILA qui, pour privilégier la paix (de sa tête) a armé NTAGANDA et accepté que le CNDP devienne membre de la Majorité Présidentielle. C'est sous son instigation que l'accord secret de 2009 a été signé avec le Rwanda avant que ce pays ne

réponde des crimes commis dans notre pays. Disons que c'est par lui (et son clan) que les pays voisins et les milices qu'ils entretiennent sèment la mort, les vols et les viols dans notre pays. Tout cela sous la supervision des USA et leurs alliés avec l'appui de l'Africom et de la Monusco. Les USA, leurs alliés et leurs armées sont les acteurs majeurs de cette crise. Les multinationales y compris. (Sur cette question, la simple lecture de *Noir Canada. Pillage, corruption et criminalité en Afrique* (Montréal, Ecosociété, 2008), de *Paix et châtime. Les guerres secrètes de la politique et de la justice internationales* (Paris, Flammarion, 2007) ou de *Carnages. Les guerres secrètes des grandes puissances en Afrique* (Paris, Fayard, 2010) aide à mettre les points sur les i).

Connaître les acteurs apparents nous aide à les exclure de la recherche de la solution à la guerre de basse intensité que connaît notre pays en dehors des instances judiciaires. C'est devant les cours et les tribunaux qu'ils devraient dire "leur part de vérité" au sujet de leur implication dans cette guerre à côté des acteurs majeurs. À ce sujet, la route semble encore très longue. Nous ne le dirons jamais assez : cette guerre de basse intensité est aussi "une guerre secrète de la politique et de la justice internationale" (cf. F. HARTMANN) ; elle est aussi "une guerre secrète des grandes puissances en Afrique" (cf. P. PEAN.)

Nous ne devrions pas perdre de vue que ce qui se passe à l'Est de notre pays (avec toutes les conséquences que nous connaissons sur l'étendue de tout notre territoire) est une question de crimes organisés au niveau local, au niveau national, au niveau sous-régional, au niveau panafricain et au niveau international. Les acteurs majeurs et les acteurs apparents de cette criminalité organisée font partie d'un réseau transnational de prédation. Et les solutions à une criminalité organisée au niveau transnational ne peuvent pas se contenter de n'être que locales et partisans. Et elles ne peuvent pas être que politiques ;

elles doivent être à la fois politiques, juridiques, économiques, sociales, spirituelles et culturelles.

Du point de vue culturel, le poids de l'hégémonie culturelle *occidentalisante* et de l'ignorance rendent compliquée l'étude préalable de cette criminalité organisée. Plusieurs d'entre nous présentent encore à ce jour les pays impliqués dans la manipulation de la guerre aux fins de business comme des modèles de démocratie à reproduire chez nous. Nous avons beau lire toute cette littérature sur la guerre comme moyen d'avoir accès aux matières premières stratégiques et de dominer les autres peuples, nous sommes encore plusieurs à croire que les États (manqués) impliqués dans cette criminalité peuvent finalement travailler avec nous à l'avènement de notre souveraineté politique et économique !

En plus de toutes les autres solutions et actions à impacts visibles à entreprendre, une révolution culturelle à impact copernicien sur les esprits et les cœurs congolais et libératrice des spiritualités *imbécilisantes* semble être le meilleur socle pour l'avènement d'un autre Congo. Voilà pourquoi notre libération du joug de l'occupant devra prendre encore un peu de temps : le reformatage des cœurs et des esprits doit la précéder. À moins que les minorités organisées et agissantes en décident autrement.

Après son coup d'État administratif fait à l'issue des élections de novembre et décembre 2011, si Joseph KABILA veut réellement contribuer à la fin de la guerre de basse intensité imposée à notre pays (avec son aval), qu'il organise une consultation populaire sur cette guerre comme lui-même a avoué son incapacité à pouvoir y apporter un début de solution. Or, organiser une consultation populaire serait couper la branche sur laquelle "le raïs" est assis. Donc, il n'y a rien de bon à attendre de lui et de son clan.

Les minorités organisées et agissantes ainsi que toutes les forces acquises au changement devraient approfondir toutes les solutions sur lesquelles elles travaillent et au besoin se mettre ensemble pour créer un espace d'échange semblable à la Conférence Nationale Souveraine, au Dialogue entre Congolais(es) ou à la consultation populaire ayant précédé la CNS. Il y va de la vie et de la survie de tout un peuple. Il serait irresponsable que nous nous limitions aux critiques négatives du "pouvoir de fait en place" sans des propositions d'actions collectives. En principe, c'est l'ONU qui devrait garantir la paix et la justice chez nous. Mais du moment qu'elle a accepté de cohabiter avec Africom sur notre territoire, elle a donné les signes de son instrumentalisation par les USA, acteurs majeurs de 'la guerre de basse intensité' dont nous souffrons et mourrons.

J.-P. MBELU

## **THÈSES DE DOCTORAT DÉFENDUES PAR DES AFRICAINS OU CONCERNANT L'AFRIQUE (LXXVI)**

**UNIVERSITEIT GENT (XIV<sup>33</sup>)**

PHILOSOPHIE ET LETTRES

HOUTTEMAN Yvan (Belgique) : "Living in the navel of Waag : ritual traditions among the Daasanech of South West Ethiopia". 23/06/2011. Promoteur : Hendrik PINXTEN

<sup>33</sup> La 13<sup>ème</sup> série a paru dans "L'Africain" n° 250 de juin-juillet 2011, pp. 35-37

MUNYOKA MWANA-CYALU Adrien (RD Congo) : "L'analyse structuro-sémantique des parémies zoophytonymiques Luba". 11/03/2011. Promoteur : Koenraad STROEKEN

## DROIT

AMIEN Waheeda (RSA) : "A consideration of the conflict between women's right to equality and freedom of religion when muslim family law is assimilated, accommodated or integrated into multicultural constitutional jurisdictions". 30/05/2011. Promoteur : Eva BREMS

JOSSE Léon (Bénin) : "Interprétation de la loi et pluralisme des valeurs". 04/04/2011. Promoteur : Marc VAN HOECKE

KOUPOKPA Tikonimbe (Togo) : "Le modèle constitutionnel des états d'Afrique noire francophone dans le cadre du renouveau constitutionnel : les cas du Benin, du Niger et du Togo". 29/08/2011. Promoteur : Ludo VENY

MULENDEVU MUKOKOBYA Richard (RD Congo) : "Pluralisme juridique et règlement des conflits fonciers coutumiers en territoires de Beni et Lubero, Nord-Kivu, République Démocratique du Congo". 20/09/2011. Promoteur : Eva BREMS

TONTASSE Eshohana (Togo) : "L'unilateralisme américain : contribution à une conception réaliste du droit international public". 29/06/2011. Promoteur : Ludo VENY

## SCIENCES

CHE Vivian Bih (Cameroun) : "Slope stability analysis and landslide susceptibility assessment on the SE foot slopes of Mt Cameroon". 27/06/2011. Promoteur : Patric JACOBS

FONTIJN Karen (Belgique) : "Physical volcanological study of the Rungwe volcanic province, Tanzania". 18/01/2011. Promoteur : Patric JACOBS

GELORINI Vanessa (Belgique) : "Diversity and palaeoecological significance of non-pollen palynomorph assemblages in East African lake sediments". 04/07/2011. Promoteur : Dirk VERSCHUREN

MUBALAMA-KAKIRA Leonard (RD Congo) : "Monitoring law enforcement effort and illegal activity in selected protected areas : implications for management and conservation, Democratic Republic of Congo". 03/11/2010. Promoteur: Philippe DE MAEYER

## MÉDECINE ET SCIENCES DE LA SANTÉ

BASAZA Robert (Uganda) : "Community health insurance in Uganda : status, obstacles and prospects". 19/05/2011. Promoteur : Patrick VAN DER STUYFT

GEIBEL Scott William (USA) : "Same-sex sexual behavior of men in Kenya. Implications for HIV prevention, programs and policy". 07/07/2011. Promoteur : Marleen TEMMERMAN

OKAL Jerry Okoth (Kenya) : "Sexual and reproductive health risks among key populations vulnerable to HIV in Kenya". 06/07/2011. Promoteur : Marleen TEMMERMAN

## SCIENCES BIO-INGÉNIEURS

DE CALUWÉ Emmy (Belgique) : "Market chain analysis of baobab (*Adansonia digitata* L.) and tamarind (*Tamarindus indica* L.) products in Mali and Benin". 05/05/2011. Promoteur : Patrick VAN DAMME

MASHONJOWA Emmanuel (Zimbabwe) : "Modelling heat and mass transfer in a greenhouse : an aid to greenhouse design and climate control for greenhouse rose production in Zimbabwe". 26/10/2010. Promoteur : Jan PIETERS

MWINE Tedson Julius (Uganda) : "Evaluation of pesticidal properties of Euphorbia tirucalli L. (Euphorbiaceae) against selected pests". 07/02/2011. Promoteur : Patrick VAN DAMME

#### SCIENCES VÉTÉRINAIRES

SHEHAB EL DEEN Mohamed (Égypte) : "Effects of metabolic stressors and high temperature on oocyte and embryo quality in high yielding dairy cows". 25/01/2011. Promoteur : Ann VAN SOOM

#### SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES

BOGAERT Koenraad (Belgique) : "Urban politics in Morocco. Uneven development, neoliberal government and the restructuring of state power". 29/04/2011. Promoteur : Sami ZEMNI

MUZALIA KIHANGU Godefroid (RD Congo) : "Bundu Dia Kongo : une résurgence des messianismes et des alliance des Bakongo". 27/01/2011. Promoteur : Koen VLASSENROOT

### FACULTÉS UNIVERSITAIRES NOTRE-DAME DE LA PAIX DE NAMUR (XII)<sup>34</sup>

#### FACULTÉ DES SCIENCES

BAREKE Éric (Rwanda) : "Development of a relational database that allows filtering of biologically relevant groups of genes in microarray data statistical analysis". 14/09/2011. Promoteur : Eric DEPIEREUX

CHOCHA MANDA Auguste (RD Congo) : "Evolutionary genetics of the catfish *clarias gariepinus* Burchell in the Congo Basin". 22/12/2010. Promoteur : Jean-Claude MICHA

MASILYA MULUNGULA Pascal (RD Congo) : "Écologie alimentaire comparée de *Limnothrissa miodon* et de *Lamprichthys tanganicus* au lac Kivu (Afrique de l'Est)". 30/06/2011. Promoteur : Jean-Pierre DESCY

MUGUMAODERHA CUBAKA Mac (RD Congo) : "Propriétés structurales et électroniques du (Zn, M)O fabriqué par diffusion thermique d'un film mince de M déposé par évaporation sur les surfaces polaires du ZnO (M=Co ou Mn)". 13/10/2011. Promoteur : Robert SPORKEN

## RÉSUMÉ DE THÈSE

Eugénie BARIKISSOU, Élaboration d'un protocole *in vitro* de contournement des barrières d'incompatibilité génétique entre *Phaseolus coccineus* L. et *P. vulgaris* L.  
Thèse soutenue publiquement le 20 mars 2012 à Gembloux Agro Bio Tech (Université de Liège) en vue de l'obtention du grade et du diplôme de docteur en sciences agronomiques et ingénierie biologique.

<sup>34</sup> La 11<sup>ème</sup> série a paru dans "L'Africain" n° 250 de juin-juillet 2011, p. 38.

L'amélioration du haricot commun *Phaseolus vulgaris* L. par hybridations interspécifiques avec *P. coccineus* L. nécessite l'utilisation de ce dernier comme parent femelle (♀). Mais ce croisement aboutit souvent à des avortements et ce, dès le stade globulaire. L'embryoculture permet d'obtenir, dans certains cas, des hybrides interspécifiques via la culture d'embryons isolés au stade cordiforme âgé ou cotylédonaire, mais pas au stade globulaire. À ce dernier stade de développement, il a été possible d'obtenir des plantes chez le génotype NI 637 de *P. vulgaris*, via le protocole de culture de gousses. Mais l'absence de formation de racines chez les embryons germés, qui devraient évoluer en plantules, a limité le taux de réussite à un pourcentage de 3% de plantules en croissance. L'objectif de notre travail est d'améliorer ce taux afin de parvenir à sauver efficacement les embryons hybrides *P. coccineus* (♀) x *P. vulgaris*.

Nous avons tout d'abord étudié les conditions de régénération *in vitro* des embryons obtenus par autofécondations, pour les appliquer ensuite aux embryons hybrides interspécifiques. Différents essais ont été réalisés sur base du protocole de culture de gousses. Ce protocole consiste à réaliser la culture de jeunes gousses successivement sur trois milieux à osmolarité décroissante et nommés : P00 (à 580 mosm), P01 (à 450 mosm) et P01 (à 350 mosm). Après une semaine de culture, les embryons sont isolés des gousses puis transférés successivement sur les milieux G1 de maturation et germination, G6 de déshydratation, G7g d'induction de racines et G7c de développement en plantules. L'évaluation de ce protocole de culture de gousses chez trois génotypes : NI 637, NI 622 et X 484 de *P. vulgaris* et un génotype NI 16 de *P. coccineus*, nous a permis de confirmer les difficultés d'enracinement des embryons germés, comme rapportées auparavant chez NI 637. Toutefois, le retrait de la BAP (0,1 µM) du milieu G1 et la culture au-dessus du milieu des embryons isolés ont permis d'obtenir un taux de germination de 91%, c'est-à-dire un taux deux fois plus élevé par rapport au résultats rapportés antérieurement chez NI 637.

La culture préalable des embryons en milieu G1 liquide a favorisé, après leur transfert successif sur les milieux gélosés G6, G7g et G7c, l'enracinement et le développement en plantules, en réduisant le brunissement du milieu et la formation de calcs. Cela nous a permis d'obtenir un taux de 10% de plantules en croissance, taux trois fois plus élevé par rapport à celui rapporté auparavant en milieu gélosé. Toutes les plantules obtenues par culture préalable en milieu liquide ont développé des plantes adultes après un mois d'acclimatation. La culture des embryons en milieu gélosé et l'ajout du charbon actif dans les deux milieux G7g et G7c ont également permis de réduire le brunissement et la formation de calcs. Cela a donné un taux de plantules en croissance de 60%, c'est-à-dire un taux 20 fois plus élevé par rapport à celui rapporté auparavant sans charbon actif. Le microbouturage de nœuds cotylédonaire, combiné au protocole de culture de gousses, a permis de régénérer des plantules chez tous les génotypes testés, avec un taux de régénération plus élevé chez NI 16 de *P. coccineus* (90%) par rapport à *P. vulgaris* (50%). Cela représente un taux de régénération trois fois plus élevé par rapport au résultat rapporté auparavant avec la culture de gousses seule chez le génotype NI 637 de *P. vulgaris*.

La culture *in vitro* des embryons en cours d'avortement et isolés de l'ovule au stade cordiforme jeune, combinée au microbouturage de nœuds cotylédonaire, nous a permis d'obtenir, pour la première fois, une plantule hybride *P. coccineus* (NI 16) x *P. vulgaris* (NI 637). Notre protocole, qui combine le protocole de culture de gousses et le microbouturage de nœuds cotylédonaire, pourrait être une alternative intéressante pour le sauvetage d'embryons qui avortent au stade globulaire.

Eugénie BARIKISSOU

## À TRAVERS LIVRES ET REVUES

1) **Jeanne-Louise DJANGA**, *Le gâteau au Foufou* ou les tribulations d'une Afro-Camer-Ançaise. Paris, éditions L'Harmattan, 2010. Collection "Écrire l'Afrique". 204 p.

La littérature africaine ne manque pas de talents divers, on le sait et la preuve en est une fois de plus fournie ici, dans ce petit ouvrage pétillant de vie que nous offre Mme DJANGA.

Une Franco-camerounaise prend des vacances dans son pays d'origine avec ses enfants et surgissent alors pêle-mêle souvenirs de jeunesse, légendes locales, tranches de vie actuelles et considérations diverses sur la vie, la mort, la maladie, la famille, les voyages et tant d'autres choses amusantes, simples ou tragiques. Le fait de participer à plusieurs cultures la rend plus sensible qu'une autre aux différents aspects des choses, que l'on peut ainsi voir de l'intérieur ou de l'extérieur.

Bien entendu, c'est surtout de son parcours personnel dont il est question mais à travers elle, on entre dans tout ce qui fait l'Afrique, continent à la fois bon enfant et dangereux, imprévisible et burlesque. Ses démêlés avec les chauffeurs de taxis, par exemple, sont à mourir de rire tant que les choses se terminent bien, mais pourraient aussi, on le sent, receler bien des périls.

Il est question de tout dans cet ouvrage : des recettes de cuisine à la réincarnation des morts, du bal du lycée aux considérations sur l'infidélité, le tout dans un joyeux tohu-bohu pas très rationnel sur le plan de la construction du récit mais tellement vivant et très attachant. Un premier roman plein de promesses, merci à Mme DJANGA de nous divertir de la sorte et de nous introduire de plein pied dans une Afrique à la fois traditionnelle et tellement actuelle.

E. VAN SEVENANT

2) **R. FORNET-BETANCOURT**, *La philosophie interculturelle, penser le monde autrement*, Paris, éditions Atelier, 2011. Traduction française de Albert KASANDA. Titre original: "Transformación intercultural de la filosofía". Bilbao, Desclée de Brouwer, 2001.

Il s'agit d'un ouvrage très riche où différentes idées émergent, s'entrechoquent et appellent à des multiples débats. S'il s'ouvre sur une remise en cause de la "professionnalisation de la philosophie", ce que Hannah ARENDT nomme le "retrait du monde commun" par les philosophes, l'ouvrage se développe sur une critique des concepts d'universalité et de globalisation ; il passe en revue les notions d'altérité, de culture et ses dérivés tels que l'inculturation, l'acculturation. Il examine l'idée de dialogue et d'écoute critique de l'autre, tout en gardant comme arrière-fond l'expérience concrète des communautés d'indigènes, d'afro-descendants et de tous les damnés de la terre, condamnées au silence et à l'éclipse, pour des générations, au nom de la loi du plus fort. En somme, cet ouvrage veut être un projet de refondation de la philosophie sur la base du rejet de tout impérialisme épistémologique ou autre, et ce au profit d'une reconnaissance mutuelle, d'un meilleur vivre-ensemble. À lire absolument.

A. KASANDA

